

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p 3

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**LUTTE  
OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1970 - 5 mai 2006 - prix : 1 €

**Non aux lois anti-immigrés**

**Nous sommes  
tous  
des travailleurs  
immigrés !**

p. 3, 4, 5

**Bolivie  
Morales  
nationalise  
le gaz**  
p. 8

**Catastrophe du  
mont Sainte-Odile  
14 ans de  
silence  
judiciaire**  
p.13

**Industrie nucléaire  
Les députés  
votent  
l'insécurité**  
p. 6

**3, 4 et 5 Juin**

**Vive la Fête**

**de Lutte Ouvrière !**

p. 16



# Sommaire

## Leur société

- p. 4 ■ L'immigration et la classe ouvrière
- p. 5 ■ Ne pas laisser faire les expulsions d'enfants sans papiers
- p. 6 ■ Insécurité nucléaire  
■ Bouclier fiscal
- p. 7 ■ Après le congrès de la CGT  
■ Conseils de prud'hommes à la diète
- p. 10 ■ Rénovation d'une cité à Mérignac (Gironde)  
■ Neuilly et la couverture de la RN 13  
■ Numerus clausus dans les facultés de médecine
- p. 11 ■ Stages étudiants en entreprise, une scandaleuse exploitation  
■ 40 heures chez Bosch

## Dans le monde

- p. 4 ■ Union européenne : les frontières n'ont toujours pas disparu
- p. 8 ■ Bolivie : les hydrocarbures nationalisés  
■ Allemagne : guerre contre les chômeurs  
■ États-Unis : un 1<sup>er</sup> mai sans immigrés !  
■ Russie : grève contre la précarité à l'ambassade de France  
■ Maroc : le groupe Accor n'aime pas les syndiqués
- p. 15 ■ La journée du 1<sup>er</sup> mai dans le monde

## Tribune

- p. 6 ■ Syndicalisme de négociation : Thibault persiste et signe

## Dans les entreprises

- p. 12 ■ Aéroport de Paris à la Bourse  
■ Le CNE contesté
- p. 13 ■ Crash de l'A-320 au mont Saint-Odile  
■ Précarité à la SNCF
- p. 14 ■ Réorganisations chez France Télécom  
■ Alstom intéresse Bouygues  
■ SNCF - gare de Paris-Montparnasse
- p. 15 ■ Faïencerie de Vitry-le-François (Marne)  
■ Gomma (Rennes)

## La Fête de Lutte Ouvrière

- p. 16 ■ Demandez le programme !

# Le prix du gaz explose

Dernière en date (pour l'instant), la hausse des tarifs du gaz est intervenue le 1<sup>er</sup> mai. Une augmentation de 5,8 % qui s'ajoute aux quatre précédentes : en dix-huit mois, le prix du gaz a grimpé de près de 30 %. Encore les usagers doivent-ils s'estimer heureux, puisque Gaz de France avait demandé au gouvernement l'autorisation d'augmenter ses tarifs de 8,1 %, ceci à compter du 1<sup>er</sup> avril !

La justification de ces hausses à répétition est que le prix du gaz est indexé sur celui du pétrole. Pourquoi une telle indexation, alors que les deux sources d'énergie sont différenciées quant à leur origine ? En mars dernier, le PDG de Gaz de France a annoncé un « bénéfice historique », en hausse de 29 % ! Les bénéficiaires de ses actionnaires ont grimpé dans les mêmes proportions que le prix du gaz.

M.L.

# Le racket des trusts pétroliers

Des marins ont bloqué le port d'Arcachon, pour protester contre la hausse du prix du gazole qui ne leur permet plus de vivre de leur travail. Ils ont bien raison et cela a obligé le gouvernement à annoncer « un geste ».

La population est rackettée par les trusts pétroliers. Les dépenses de transport et de chauffage explosent, pour que les actionnaires des compagnies pétrolières fassent des profits scandaleux. Il faut taxer ces profits, et réduire le prix des carburants.



# Meetings avec Arlette Laguiller

## TOULOUSE

Vendredi 12 mai à 20 heures

Salle municipale  
22, allée de Barcelone

## CLERMONT-FERRAND

Vendredi 19 mai à 20 heures

Maison du peuple  
Place de la Liberté

Entrée libre

## • Chômage

# Le cynisme du gouvernement ne diminue pas

« Le chômage baisse », clame le gouvernement. Mais il ne cache même plus ses procédés pour faire baisser, non pas le chômage, mais le nombre de chômeurs dans les statistiques. Ce mois-ci, les radiations ont augmenté de 27 %. Autant de femmes et d'hommes qui perdront leurs indemnités.

C'est plus commode pour le gouvernement que de s'en



prendre aux responsables du chômage : les patrons qui choisissent de licencier et qui n'embauchent pas.

# Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

## BOURGES

Samedi 6 mai à partir de 15 heures  
Salle Le Hublot (La Chancellerie 64, avenue de la Libération)

## MARSEILLE

Dimanche 7 mai à partir de 11 h 30  
Parc de Valabre à Gardanne navette gratuite à partir de Marseille (gare routière)

## BORDEAUX

Samedi 13 mai à partir de 16 h 30  
Salle Louise-Michel à Saint-Médard-en-Jalles (Hastignan, quartier Caupian)

## PERPIGNAN

Dimanche 14 mai à partir de 11 h 30  
Chapelle Saint-Pierre à Clairac

## LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyte)  
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org  
www.union-communiste.org  
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20  
Télécopie : 01 48 10 86 26

## Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Ci-joint la somme de : .....  
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière  
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande



## L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise  
du 2 mai



# Nous sommes tous des travailleurs immigrés !

Après une première loi sur l'immigration en 2003, Sarkozy remet ça. Comme l'ont fait, depuis trente ans, tant de ses prédécesseurs au ministère de l'Intérieur, qui prétendaient tous réguler l'immigration en limitant en général les droits des immigrés.

Comme si l'immigration posait un problème ! Mais depuis au bas mot un siècle, l'économie de ce pays ne tournerait pas sans l'apport d'un courant permanent d'immigrés. La classe ouvrière de ce pays a toujours été composée, pour une part importante, de travailleurs venus d'ailleurs, du Maroc, d'Algérie, de Turquie, d'Afrique noire ou d'Asie et, avant eux, du Portugal, d'Espagne, d'Italie, de Pologne ou d'ailleurs.

Et il en est ainsi de tous les pays industriels. Aux États-Unis par exemple, où les immigrés originaires d'Amérique latine, clandestins ou pas, en refusant de travailler et d'acheter un 1<sup>er</sup> mai – qui, aux États-Unis, n'est pas férié –, viennent de montrer que, sans eux, l'économie tourne au ralenti.

Dans la concurrence que Sarkozy, Le Pen et Villiers se livrent pour capter les votes de l'électorat d'extrême droite, non seulement ils nient cette réalité, mais ils rendent même l'immigration responsable de tous les maux de la société, du chômage en particulier. Comme si les licenciés étaient les travailleurs immigrés, et pas les patrons ! L'immigration leur sert d'épouvantail, pour ne pas s'en prendre à la véritable cause du chômage : aux bénéfices des grandes entreprises qui explosent, en pesant sur les revenus du travail, en diminuant les effectifs, en intensifiant la pénibilité du travail.

La loi que le gouvernement propose aggrave les conditions d'obtention de la carte de séjour, au point de rendre pratiquement impossible pour un sans-papiers la régularisation de sa situation, même s'il peut justifier de dix ans de présence dans le pays. Des milliers de sans-papiers seront condamnés à le rester jusqu'à la fin des temps, à la merci des rafles et des expulsions.

Mais la loi rendra plus dure la vie de tous les tra-

vailleurs immigrés, même ceux avec papiers, en interdisant pratiquement le regroupement familial, en fragilisant leur situation.

Sarkozy et ses semblables savent que les chaînes de production des grandes entreprises ou encore le bâtiment et les grands travaux ne peuvent pas se passer des travailleurs immigrés. Alors, ils parlent « d'immigration choisie » et proposent de sélectionner les immigrés en fonction des besoins de l'économie. Ce qui signifie, en clair, les importer en fonction des besoins du grand patronat.

Les immigrés devraient être célibataires, en bonne santé, en bonne condition physique, exploitables à merci, sans les frais d'une famille. Et il faudrait en plus qu'ils considèrent le droit de se faire exploiter ici comme un privilège, qu'ils se fassent tout petits et qu'ils acceptent tout !

Cette loi est un coup contre tous les travailleurs car, si le gouvernement parvenait à rendre une fraction de la classe ouvrière plus malléable, c'est l'ensemble des travailleurs qui seraient affaiblis, qu'ils aient la carte d'identité française ou pas.

Alors, il ne faut pas accepter cela. Quelles que soient leur nationalité ou leur origine, tous les travailleurs font partie d'une même classe ouvrière. Il faut qu'ils aient tous les mêmes droits. Y compris le droit de vote dans toutes les élections. Car, en écartant les travailleurs immigrés du droit de voter, c'est une partie de la classe ouvrière qu'on prive de ce droit élémentaire, en favorisant du coup l'électorat réactionnaire. Avant que le suffrage universel s'impose, pendant très longtemps on a imposé le suffrage dit « censitaire », ne donnant le droit de vote qu'à ceux qui disposaient d'un certain revenu, c'est-à-dire les bourgeois petits et grands, en écartant les travailleurs. Eh bien, en écartant les immigrés, on réinvente la même méthode !

Travailleurs immigrés et travailleurs nés en France, c'est notre travail qui fait marcher l'économie ! Il faut rejeter toutes les lois contre les travailleurs immigrés et imposer la régularisation de tous les sans-papiers !

**Arlette LAGUILLER**

• Samedi 13 mai,

## Manifestons contre la nouvelle loi anti-immigrés

Le projet de loi Sarkozy qui est actuellement débattu à l'Assemblée nationale est destiné à réformer le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Selon le gouvernement, elle viserait à proposer une immigration « choisie » plutôt qu'une immigration « subie ». En réalité, elle vise à rendre plus difficile aux immigrés la régularisation de leur situation. C'est une immigration « jetable » qu'elle veut instaurer !

Près de 500 associations de défense des immigrés, qui sont regroupées dans le collectif Uni-e-s contre l'immigration jetable, organisent une manifestation nationale le 13 mai 2006 à Paris, pour protester contre cette loi injuste, demander son retrait et affirmer qu'il faut aussi imposer la régularisation des sans-papiers, l'arrêt des expulsions et la libération des sans-papiers détenus dans les centres de rétention.

**Le cortège partira à 15 heures de la place de la République. Lutte Ouvrière appelle à participer, nombreux, à cette manifestation.**



## • L'immigration et la classe ouvrière

# Nos frères d'exploitation sont des alliés !

**Aujourd'hui que le thème de l'immigration revient sur le devant de la scène politique, la droite voulant chasser sur les terres de l'extrême droite, il faut se rappeler que ce problème est vieux comme l'histoire de la classe ouvrière et que le mouvement ouvrier révolutionnaire s'est construit en y apportant sa réponse, celle de l'union internationale de tous les travailleurs.**

### De l'immigration interne, à l'immigration internationale

D'ailleurs l'immigration, avant même de concerner les travailleurs d'autres pays, a concerné le pays lui-même. Le développement du capitalisme a nécessité la transformation des paysans en ouvriers. Avant la prétendue « concurrence » des travailleurs venus d'Europe de l'Est, d'Afrique ou d'Asie, il y a eu ceux venus de Bretagne ou d'Auvergne. Puis il y a eu la généralisation du travail des femmes.

Mais très tôt l'immigration a touché, en fonction des besoins des patrons des villes et des campagnes, les pays limitrophes. En Belgique, la région des Flandres, pauvre et sous-développée jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, a ainsi servi de réservoir de main-d'œuvre pour les grands propriétaires betteraviers du Nord et de Picardie, avant de fournir des ouvriers aux usines. Les Italiens, les Espagnols suivirent la même voie à partir du sud de la France, à tel point que des corporations, comme le bâtiment par exemple, furent dominées par les nouvelles immigrations successives. Puis, entre les deux guerres, ce furent les Polonais

pour les patrons des mines du Nord, dont 200 000 furent rapatriés de façon démagogique en 1932, pour tenter de justifier les sacrifices demandés aux travailleurs dans le pays, ou encore les travailleurs des colonies, comme ceux de l'ancienne Indochine.

Et dans les années 1960-1970 ce fut le tour des travailleurs venus du Portugal. Pour faire face aux besoins de la grande industrie, pour l'automobile par exemple, les représentants des entreprises allèrent directement recruter au Maroc ou en Afrique noire pour trouver la main-d'œuvre dont ils avaient besoin.

### Quelle réponse pour le mouvement ouvrier ?

Depuis son origine, et de façon plus aiguë en période de crise et de récession, le mouvement ouvrier a été confronté au problème de l'attitude à adopter envers les travailleurs des autres pays. La réponse de sa partie la plus consciente, aux côtés de Marx, fut d'affirmer qu'il y avait une opposition fondamentale entre les intérêts des travailleurs et ceux de leurs patrons respectifs, et que la classe ouvrière était une seule et même classe à l'échelle internationale, liée fondamentalement par ses intérêts communs. C'est ainsi que, lorsque naquit en 1864 l'Association Internationale des Travailleurs, son mot d'ordre fut « *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous* », justement pour répondre à tous ceux qui auraient voulu que les travailleurs considèrent leurs frères des autres pays comme des concurrents à combattre.

Les capitalistes, les patrons, organisent leur production en fonction de leurs seuls besoins.

Quand ils ont besoin des travailleurs, ils en embauchent, le moins cher possible, et quand ils n'en ont plus besoin ou qu'ils peuvent gagner plus en limitant la production ou en surexploitant les autres travailleurs, ils les jettent à la rue. Comme on peut s'y attendre de leur part, ils demandent que leurs salariés acceptent tous les sacrifices pour garantir leurs profits, en affirmant sans vergogne que leurs salariés doivent se soumettre, pour leur permettre de prendre des parts de marché à leurs concurrents du moment. Bref que, s'ils veulent garder leur emploi, les salariés doivent tout accepter.

### L'alignement des partis réformistes derrière la bourgeoisie

Quant aux partis politiques, même quand ils prétendent défendre les intérêts des classes populaires, de façon plus ou moins crue, ou de façon plus alambiquée, tous affirment que le sort des salariés serait totalement lié à la bonne marche des affaires de leur patron. Cette solidarité à peine voilée du PS et du PC avec les patrons nationaux a amené le PCF, à une époque pas très lointaine, à recouvrir les murs du pays avec le mot d'ordre de « *Produisons français* », idée que la CGT reprend encore à l'occasion, en parlant de « *la défense des intérêts nationaux* ». En fait, tous ces partis qui se disent réformistes ou ces syndicats sont en réalité des organisations qui, à leur place, défendent les patrons et leur système. Car ces arguments veulent dire en clair que les travailleurs de ce pays auraient des intérêts communs avec leurs patrons « français » face à « l'étranger » ; et de « l'étran-



ger » aux travailleurs immigrés, il n'y a qu'un pas que d'autres ont franchi sans complexes, à droite et à l'extrême droite. Car la suite logique de cette démagogie politique est qu'il faudrait faire barrage à ceux-ci et que, si on fermait les frontières, voire, pour les plus extrêmes, si on les renvoyait chez eux, cela permettrait aux autres travailleurs de garder leur emploi. Ce qui est une duperie, car les licenciements ou les attaques sur une partie des travailleurs, immigrés ou pas, n'a jamais protégé les autres travailleurs des mauvais coups de leur patron, bien au contraire. Une fois que les patrons ont pu imposer leur loi, grâce à cette division entre travailleurs, ils en ont toujours profité pour s'en prendre avec encore plus de brutalité à tous.

### S'unir pour être plus forts

De solution définitive au chômage et à la surexploitation, il ne pourra y en avoir que quand les capitalistes auront été expropriés de toutes leurs citadelles dans le monde et quand l'économie aura été réorganisée pour servir l'intérêt commun.

Mais être « efficace », c'est déjà aujourd'hui s'opposer avec le maximum de force aux licenciements et à tous les mauvais coups des patrons. Cela veut dire s'unir dans une lutte commune, qu'on soit ouvrier français ou venu d'Europe de l'Est, d'Afrique ou d'Asie, qu'on soit sans papiers ou titulaire de la carte d'identité nationale. Il est vital pour les travailleurs, s'ils veulent s'opposer à l'offensive patronale, de briser toutes les divisions qu'on essaie de mettre entre eux. Le nationalisme, la xénophobie, le patriotisme, sous toutes ses formes, économique ou politique, sont le poison avec lequel ceux qui sont dans le camp de la bourgeoisie essayent de faire oublier aux travailleurs qu'ils ont des intérêts communs et que ce n'est qu'ensemble, unis par-delà les nationalités, qu'ils peuvent faire reculer leurs adversaires. La classe ouvrière ne pourra arracher ses revendications que si elle affirme ses intérêts communs, l'unité indissociable du combat des travailleurs de tous les pays.

Paul SOREL

## • Union Européenne

# Les frontières n'ont toujours pas disparu !

Le gouvernement a annoncé l'ouverture, le 1<sup>er</sup> mai, du marché du travail français à des travailleurs originaires des huit États d'Europe centrale et orientale devenus membres de l'Europe des 25. Si ces pays, tous situés en Europe de l'Est ou même anciennement partie de l'ex-URSS, en ce qui concerne les États de la Baltique, vont se voir dotés d'un statut relativement allégé au regard de l'immigration en France, il n'y a là rien de commun avec une ouverture des

frontières. Et pourtant, l'Union Européenne s'est mise en place en promettant, au-delà de la liberté de circulation des capitaux et des marchandises, la liberté de circulation des personnes, leur droit de vivre et de travailler dans le pays de leur choix. On en est loin.

Il s'agit bien plutôt d'un avant-goût de « l'immigration choisie » dont Sarkozy se veut le champion. Il est bien précisé qu'il s'agit d'un régime dérogatoire, une « ouverture progressive » concernant les secteurs

économiques et les « métiers où il y a besoin de main-d'œuvre ». Le gouvernement a arrêté une liste de 61 métiers répartis dans sept secteurs « déficitaires », comme l'hôtellerie-restauration, le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture ou le nettoyage. Les premiers à se dire satisfaits de la mesure ont été des responsables patronaux de l'hôtellerie et de l'agriculture, secteurs où les bas salaires, la pénibilité des conditions de travail et la précarité des emplois sont bien connus, et

qui se plaignent de ne pas trouver de main-d'œuvre !

Pour le patronat et le gouvernement, les travailleurs de l'est de l'Europe ne sont les bienvenus que s'ils acceptent bas salaires, précarité, horaires à rallonge et conditions de travail parfois indignes que les patrons de ces secteurs proposent. Et encore il leur faudra prouver trois années de résidence en France pour pouvoir prétendre à un titre de séjour permanent.

Pourtant dans cette

Europe, même limitée à 25 pays, ce serait bien la moindre des choses que les travailleurs puissent circuler en toute liberté. Et ce que l'on peut souhaiter, c'est que tous ceux qui viendront contribuer au renforcement des liens avec les travailleurs de ce pays et qu'ensemble, au coude à coude avec les travailleurs qui vivent en France, ils imposent leurs droits et défendent leurs intérêts face à l'avidité du patronat.

Viviane LAFONT



## • Expulsion d'enfants sans papiers

### Ne pas laisser faire !

Le 29 novembre dernier, Nicolas Sarkozy déclarait : « J'ai pris une décision, c'est qu'il n'y aurait plus d'expulsions d'enfants scolarisés et de leurs parents durant l'année scolaire. » Mensonge ! Le 6 avril dernier, à Brest, la police aux frontières frappait à la porte de Patimat, une petite fille de six ans, et de sa mère pour les expulser. C'était sans compter sur la solidarité des voisins, qui avaient caché la fillette et ainsi empêché cette expulsion et qui se relaient aujourd'hui pour que Patimat et sa mère restent vivre là où elles sont.

Mais combien d'autres enfants ont-ils été cueillis avec leurs parents au petit matin par la police, puis placés en centre de rétention avant d'être expulsés vers leur pays d'origine ? Et combien vont l'être après le 30 juin, après la fin de l'année scolaire ?

Thierry Mariani, député UMP et rapporteur du projet de loi de Sarkozy sur l'immigration, osait affirmer le 1<sup>er</sup> mai lors d'une interview : « Si on a des enfants sans papiers dans les écoles, c'est que les parents ont fraudé au regroupement familial. (...) C'est la faute de leurs parents, qui n'étaient pas en mesure de justifier d'un revenu suffisant ou d'un logement décent

pour demander le regroupement familial. (...) C'est pourquoi ces enfants ont le droit de finir leur année scolaire, mais après, ils rentreront chez eux. » Pour ces gens-là, la chasse aux voix de Le Pen justifie toutes les bassesses.

Quand des parents prennent le risque d'un voyage en pays

étranger avec des enfants sur les bras, c'est parce qu'ils n'ont pas d'autre choix, parce qu'ils aspirent simplement à une vie un peu meilleure ou qu'ils tentent de sauver leur peau, comme la mère de Patimat, contrainte de fuir un pays où il ne fait pas bon être mère célibataire.

Les habitants de Brest qui se relaient pour que la fillette puisse rester à l'école et que sa mère reste avec elle, là où elles vivent, ont raison. Comme ont raison ceux qui appellent à se mobiliser contre les expulsions des enfants sans papiers !

Sophie GARGAN

## • Bobigny (Seine-Saint-Denis)

### Mobilisation contre l'expulsion d'une lycéenne

Achiatou Fané, 19 ans, est élève au lycée professionnel André-Sabatier de Bobigny, en CAP. Elle est originaire du Mali et sans papiers, la préfecture de Seine-Saint-Denis refusant de la régulariser depuis des années. Dans l'après-midi du mercredi 26 avril, elle s'est fait arrêter au cours d'un contrôle de billets dans les transports en commun. Sans billet ni papiers, elle a été aussitôt transférée dans un commissariat des Hauts-de-Seine, département où elle a été contrôlée, restant toute la nuit sans même l'autorisation de passer par elle-même un coup de fil.

Le lendemain, les enseignants du lycée ont appris qu'il était question de la conduire au centre de rétention de Roissy, dans l'attente du premier avion en partance pour Bamako. Après avoir contacté la presse et le maire de Bobigny (au PCF), nous avons décidé à la quasi-unanimité de débrayer, accompagnés des élèves, pour aller manifester notre colère et notre détermination à ne pas laisser faire cette expulsion. Un car mis

à notre disposition par la mairie nous attendait... c'est le proviseur qui nous a empêchés de sortir en laissant fermées les grilles du lycée ! Et c'est là que nous avons appris la décision du commissariat d'Antony de laisser repartir Achiatou chez elle avec un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière d'ici sept jours. C'était une première petite victoire, due à notre mobilisation ainsi qu'à celle des élus alertés.

Plus tard dans la journée, prévenus par le maire de Bobigny de la venue du ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances, Azouz Begag, nous avons envoyé une délégation pour l'interpeller et lui demander d'intervenir en faveur d'Achiatou ; le ministre a alors répondu qu'il verrait ce qu'il peut faire. D'après le *Parisien* du 29 avril, il aurait demandé à la préfecture de Seine-Saint-Denis de traiter le dossier « avec humanité et bienveillance ».

Nous avons dès le lendemain déposé un recours contre l'arrêté d'expulsion, sur lequel

mardi 2 mai le tribunal administratif de Versailles a statué en faveur de l'élève, lui permettant de passer ses examens, mais lui expliquant qu'il lui serait certainement impossible d'avoir des papiers lui permettant de poursuivre ses études ici. Nous restons mobilisés et avons constitué avec des élèves un collectif de soutien pour préparer les prochaines manifestations vers la préfecture de Bobigny, où nous avons fait une demande d'audience.

Nous savons que notre mobilisation pourra seule permettre d'obtenir pour Achiatou une véritable carte de séjour lui permettant de faire, comme elle le souhaite, sa vie ici. Nous ne nous contenterons pas d'un répit d'un mois, qui ne servirait qu'à étouffer la mobilisation en attendant l'arrivée des congés d'été. Pour les élèves sans papiers, la seule manière de traiter les dossiers « avec humanité et bienveillance », c'est de tous les régulariser !

Correspondant LO



## • Sans papiers

### Pour la régularisation d'une famille africaine

Dans une école du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, des parents se mobilisent pour qu'une famille africaine soit régularisée. Le père est présent en France depuis 1987 et la mère depuis 1999. L'un de leurs deux enfants, né en France, a 5 ans et est à l'école Parmentier. Légitimement touchés par leur situation, des parents de l'école maternelle ont proposé leur soutien.

Des parents adhérents FCPE ont pris l'initiative d'une pétition demandant la régularisation de la famille. Elle a été signée massivement par tous, devant les portes des écoles maternelles et primaires, lors des heures de rentrée et de sortie. 500 signatures ont été remises lors d'un premier rendez-vous à la préfecture le 9 février.

Un comité de soutien s'est

constitué, dont la liste des signataires ne cesse de s'allonger (plus de 200). Une première réunion publique a été organisée à l'école avec des parents, des enseignants et des habitants du quartier.

Une banderole a été confectionnée : « Pour la régularisation de la famille Diabaté - école solidaire » et accrochée sur les fenêtres de l'école. Des affiches ont été réalisées, appelant à un rassemblement devant l'école le 4 mai.

Tous les parents qui participent sont fiers de pouvoir témoigner concrètement de leur solidarité. Ils espèrent être nombreux pour accompagner cette famille le 9 mai à la préfecture, pour qu'elle obtienne enfin le droit de vivre normalement.

Correspondant LO





Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

### Syndicalisme de négociation : Thibault persiste et signe

Un secrétaire général réélu sans peine (et sans concurrent), un texte d'orientation approuvé à 80 %, le 48ème congrès de la CGT a été sans surprise. Dopé par la victoire sur le CPE, commente la presse, Bernard Thibault se serait relevé sans peine des contestations et notamment de sa défaite l'an dernier face aux partisans d'une consigne de vote Non au référendum. C'est un peu grossir le dopage autant que les contestations dans l'appareil CGT.

Certes Thibault s'est empressé de mettre le recul récent du gouvernement au crédit de sa politique, faisant acclamer en invités d'honneur les secrétaires de l'Unef, Unl et Fidl. Même s'il a eu moins de succès avec son autre invité, François Chérèque, quelque peu sifflé pour de bonnes raisons... ou d'autres plus boutiquières.

Mais c'est bien beau de clamer à la tribune du congrès qu'il faut maintenant avoir la peau du CNE. Au moment où la mobilisation était là, où le gouvernement était contraint à un premier recul, tous les syndicats, CGT incluse, se sont empressés de laisser à Villepin une porte de sortie, en se saisissant de sa proposition de dialogue sur l'emploi des jeunes. Et de refuser de se joindre à la nouvelle manifestation décidée par les étudiants et lycéens. CNE et loi sur l'égalité des chances sauvaient leur peau. Et les syndicats leur politique : leur place à la table des négociations, que Villepin dans sa précipitation à faire passer le CPE avait malencontreusement oublié de leur laisser.

Quant à la victoire contre le CPE, elle n'est évidemment en rien le fruit d'une politique de « syndicalisme rassemblé » prônée par Thibault contre les « slogans définitifs et réducteurs » de ceux qui en seraient encore au syndicalisme de lutte de classe. C'est la mobilisation de la jeunesse dans la rue qui a entraîné l'unité des fédérations syndicales, dont aucune ne voulait se déconsidérer en s'en tenant à l'écart. Contrairement à l'automne dernier où, au nom de l'unité, la CGT prenait prétexte de l'absence « d'enthousiasme » (selon les termes de Maryse Dumas) des autres syndicats, pour laisser sans lendemain la journée d'action du 4 octobre. Après avoir laissé sans lendemain, 7 mois plutôt, celle du 10 mars.

En dehors de la bataille du CPE, où la CGT a apporté son soutien aux étudiants et lycéens en lutte, constituant la plus grosse partie des cortèges, le bilan de ces trois dernières années de la CGT, depuis le congrès précédent, a surtout été la participation, comme les autres syndicats, aux marchandages sur la réforme de la Sécurité sociale plutôt que de lutter contre, le contact direct entre Thibault et Sarkozy à l'automne 2004 pour faire avaler les restructurations à Perrier, ou la lettre du même Thibault à Villepin à l'automne 2005 sur la SNCM et l'arrêt de la grève des marins après les avoir laissés isolés, juste avant que ne commence celle des

transports marseillais. Quant à la revendication phare du congrès, la « sécurité sociale professionnelle pour que les salariés n'aient pas à souffrir des transitions entre deux emplois que leur imposent les restructurations », elle revient à proposer la création d'une assurance de reconversion garantie par l'État ou les collectivités territoriales (même s'il faudrait y faire cotiser les patrons) pour adoucir les vagues de licenciements et non les interdire. À rajouter au serpent de mer des fausses promesses de la gauche ?

C'est cette politique de « syndicalisme de proposition » que la résolution du 48ème congrès a réaffirmée. Exit toujours la « lutte de classe » qu'en vain quelques délégués ont proposé de réintroduire dans le vocabulaire de la CGT (amendements favorables au terme banni, sur lesquels a ironisé Maryse Dumas !) Seule satisfaction concédée aux syndicalistes réticents : la suppression du mot « compromis » dans la phrase « créer les conditions pour dégager les compromis les plus favorables possible aux salariés ». Commentaire valant programme de la même Maryse Dumas : « c'était la première fois que le terme était employé dans un document d'orientation. Il a fait débat. Au prochain congrès il choquera moins ».

Il faut dire que la base n'a pas grand mot à dire dans la préparation d'un tel congrès (ni de celui d'aucune autre grande confédération syndicale). Et du côté des dirigeants de fédérations ou unions départementales que l'on présente comme les principaux opposants à Thibault, ce n'est pas le fond de la politique confédérale qui est critiquée. Le successeur de Thibault à la tête de la fédération des cheminots, comme les secrétaires des fédérations des services publics, enseignement et recherche, chimie ou agroalimentaire qui l'avaient mis en minorité sur le référendum, sont tout autant que Bernard Thibault, Maryse Dumas ou Jean-Christophe Le Digou des partisans des compromis sur le dos des travailleurs. Au point que la seule proposition de la direction qui ait été contestée et adoptée avec seulement 63 % des voix (après avoir été rejetée en 2003), est celle de modifier le mode d'encaissement des cotisations, changeant la répartition entre les divers organismes des ressources financières.

Mais pour tous les militants ouvriers combattifs, l'évidence s'impose que le prétendu « syndicalisme de proposition » n'a conduit qu'à de dramatiques recules sur les retraites, l'Unedic, les privatisations, les licenciements, tandis que la récente lutte de la jeunesse, certes soutenue par les journées syndicales appelées par des confédérations qui ne pouvaient faire moins, a envoyé Villepin et sa nouvelle scélérateuse pro-patronale dans les cordes.

Olivier BELIN

#### Convergences Révolutionnaires n° 45 (mai-juin 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

#### Numéro spécial sur le mouvement anti-CPE

**Dossier :** Trois mois sous la pression de la jeunesse : premier recul du gouvernement : le CPE enterré... restent le CNE et la précarité.

**Articles :** En Belgique aussi : la précarité... et des patrons aidés - USA : des millions de travailleurs immigrés dans la rue - Israël : le triomphe du nationalisme et du racisme anti-arabe ? - Brésil : une tribune du PSTU.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

### • Industrie nucléaire

#### Les députés votent l'insécurité

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture une loi sur la transparence et la sécurité nucléaire (TSN). Mais, contrairement à son titre, cette loi rend encore plus problématique l'information du public sur les conditions d'exploitation et de mise en sécurité des centrales nucléaires, y compris pour les 40 000 salariés qui y travaillent.

Une Haute autorité de sûreté nucléaire de cinq membres (dont trois nommés par le président de la République) détiendra tous les pouvoirs, ne dépendant que du gouvernement pour les décisions essentielles.

Ses membres seront incontrôlables par les ministères et les services de l'État (Travail, Santé, Industrie, Environnement...), hors de portée du droit du travail applicable à toutes les autres industries, irrévocables et même légalement irresponsables devant la justice !

Les inspecteurs du travail intervenant dans le secteur nucléaire perdront leur relative indépendance et dépendront totalement de cette Haute autorité. Les

Comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT) n'auront pas le droit d'exercer des expertises, des analyses, des droits d'alerte sur les incidents et accidents liés à la sûreté nucléaire, ni d'aller en justice. Les réunions de CHSCT seront interdites aux représentants des entreprises sous-traitantes, alors que le droit du travail le prévoit dans toutes les autres industries.

Ces dispositions sont criminelles, quand on sait que 50 % des salariés des centrales sont des sous-traitants, calorifugeurs, décontaminateurs, échafaudiers, et que ce sont souvent eux qui reçoivent le plus d'irradiations. La CGT de l'industrie nucléaire dénonce toutes ces mesures, qui vont à l'encontre de leur sécurité et de leur santé.

Le vote de ces textes importants s'est déroulé à l'Assemblée dans l'indifférence et dans un hémicycle presque vide. Élus UMP et UDF ont approuvé. Ceux du PS et du PC se sont abstenus...

Louis BASTILLE

### • Le « bouclier fiscal » en application

#### Les plus riches seront remboursés



**“L'Etat opprime et la loi triche, l'impôt saigne le malheureux.”**  
(“L'Internationale”)

Les déclarations fiscales préremplies ne sont pas les seules innovations de l'année 2006, sur le plan des impôts. Si cette nouveauté va se traduire par des rentrées supplémentaires ponctionnées sur les salariés - c'est ce qu'en attend le ministère du Budget -, une autre modification, le « bouclier fiscal », représente au contraire un très gros cadeau pour une minorité parmi les plus fortunés.

En effet ce bouclier fiscal, voté en novembre dernier, prévoit que le total des impôts directs payés par le contri-

buable (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune et impôts locaux sur la résidence principale) ne doit pas être supérieur à 60 % de ses revenus. L'excédent sera reversé en 2007 aux 100 000 bénéficiaires.

Le SNUI (le syndicat national unifié des impôts) a dénoncé à juste titre ce qu'il appelle « ce bouclier antifiscal », car c'est en fait une super-niche fiscale profitant à une poignée de riches contribuables. Par exemple, parmi ces 100 000 heureux bénéficiaires d'un reversement, 15 000 sont imposés à

l'ISF, l'impôt de solidarité sur la fortune.

Au total, ce cadeau va représenter un manque à gagner de 400 millions d'euros pour les caisses de l'État. Et la plus grande partie de cette cagnotte, plus de 250 millions, va être reversée à une quinzaine de milliers de riches, protégés par le gouvernement et choyés par l'administration fiscale. C'est sans doute ce que le ministre du Budget, Jean-François Copé, appelle « le respect » et « l'équité » dans le domaine fiscal.

Bertrand GORDES



## • Après le congrès de la CGT

# Peut-on être « solidaire », « efficace », quand on enterre la lutte de classe ?

Le 48<sup>e</sup> congrès de la CGT a confirmé les orientations de la direction confédérale. Le cours dans lequel l'équipe dirigeante s'est engagée depuis plusieurs congrès se trouve aujourd'hui accentué et colle bien au slogan passe-partout répété durant tout ce congrès : « *Nous, la CGT, nous la voulons proche, solidaire, efficace* », slogan que bien d'autres syndicats pourraient reprendre, alors que les termes de « *lutte* » et plus encore de « *lutte de classe* » ou de « *rapport de forces* » tendent à être de plus en plus oubliés.

Cette orientation a été votée à 80 % mais, à considérer la façon dont les discussions et les votes préparatoires ont eu lieu, et la manière dont le mandat au congrès s'est opéré, ce vote ne correspond pas à ce que pensent et souhaitent nombre de militants. Durant le congrès, la direction en place a eu toute latitude pour les organiser à sa façon, en faisant durer les thèmes qui l'intéressaient, en écartant un certain nombre d'interventions critiques ou qui abordaient des sujets qui ne lui convenaient pas. Ainsi, le bilan des réactions à l'offensive patronale des trois années écoulées, qui faisait tout de même l'objet d'un des deux rapports soumis au vote, celui d'activité, n'a pratiquement pas été discuté. L'évocation de la mobilisation contre le CPE, si elle a été applaudie à plusieurs reprises,

n'a pas fait l'objet d'un débat spécifique, hormis la référence répétée au « *syndicalisme rassemblé* », considéré comme l'explication et la raison principale de la victoire. Quant aux exemples de luttes, ils ont été rarissimes dans les interventions sélectionnées des délégués.

L'objectif de la direction en place était de donner de la CGT une image « *moderne* », plus nettement en rupture avec l'image ouvrière et de lutte de classe de la CGT de naguère. Comme l'a rappelé Bernard Thibault dans son rapport introductif : « *Ensemble, nous avons au quotidien articulé contestation, mobilisation avec négociations et propositions pour être résolument à l'offensive.* » Mais c'est surtout de la négociation et des propositions de la CGT qu'il a été question.

Ainsi, la CGT s'affirme partisan de « *nouveaux droits sociaux, économiques et humains* ». Parmi eux, elle insiste sur la nécessité d'une « *sécurité sociale professionnelle* », élément d'un « *statut du travail salarié* ». Dans cette perspective, la CGT donne des conseils de bonne gérance aux entreprises qui deviennent, dans les discours des responsables de la CGT, des éléments désincarnés, qui ne seraient plus motivés par le désir de faire des profits ni guidés par la volonté d'accroître l'exploitation des salariés. Cela donne des formules comme : « *L'entreprise est un terrain économique et idéologique que nous devons disputer au patronat qui en use, aux actionnaires qui en abusent.* » Cette « *citoyenneté à l'entreprise* » est au cœur de ce qu'entend Bernard Thibault quand il déclare au congrès : « *Oui, il nous faut des réformes.* »

Un tel discours est totalement déconnecté de la situation réelle, subie par l'immense majorité du monde du travail, marquée par les reculs successifs de ces dernières décennies, aussi bien en ce qui concerne l'emploi, les salaires, que les conditions de travail et de vie. Mais le congrès n'a pas davantage discuté de la contre-offensive nécessaire, Bernard Thibault se contentant de formules comme : « *La confiance doit changer de camp après l'abandon du CPE.* ». En revanche, les dirigeants confédéraux ont ironisé à plusieurs reprises, durant le congrès, contre tous ceux qui défendent la référence à la « *lutte de classe* » et usent du



terme « *travailleurs* » auxquels ils préfèrent celui de « *salariés* » dont il faut prendre en compte les « *aspirations individuelles* ». Le vocabulaire choisi par les dirigeants confédéraux est révélateur.

Pour peser et assurer le succès de son programme dit « *de conquêtes* », la direction a martelé son objectif : un million de syndiqués, contre les 700 000 officiellement recensés à l'heure actuelle. Mais sur quelle base et pour quelle perspective ? Pour que des syndiqués plus nombreux aident aux succès, pour qu'il y ait des syndi-

qués qui soient aussi des militants de la classe ouvrière, défendant ses intérêts immédiats et à long terme, il faudrait qu'il y ait une politique en réponse à chaque offensive du patronat et des politiciens complices. Le congrès de Lille a montré que cette préoccupation n'était pas la priorité de la direction confédérale.

Ainsi, Bernard Thibault n'a pas expliqué aux délégués comment il faudrait s'y prendre pour « *faire la peau* » au CNE ou en finir avec la précarité.

La direction de la CGT prétend coller aux évolutions du

salariat, qu'elle analyse à sa façon, insistant sur la place des cadres et des techniciens. Elle veut être une force de «  *négociation* » et de «  *proposition* ». Mais elle oublie que, même si les termes la défrisent, il y a toujours deux camps, deux classes, aux intérêts inconciliables.

Reste que nombre de militants CGT, qui, eux, connaissent la lutte de classe pratiquée par le patronat, sont loin d'être sur la même longueur d'onde que Bernard Thibault. Et c'est heureux !

Michel ROCCO

## • Conseils de prud'hommes

### La diète

**Le ministère de la Justice veut lancer une réforme des conseils de prud'hommes. Et qui dit « réforme », dans les déclarations ministérielles, dit aggravation pour les salariés. Il estime que les conseillers passent trop de temps à traiter les dossiers qui leur sont confiés, et que les affaires traînent en longueur avant d'être jugées.**

Effectivement, entre le moment où un salarié dépose une plainte devant les Prud'hommes et celui où le jugement est rendu, il s'écoule en moyenne plus de treize mois. Une solution pour accélérer le traitement des dossiers pourrait être d'augmenter le nombre de conseils – il en existe 270 en France. Mais ce n'est pas celle que propose le ministère de la Justice, qui envisage au contraire de publier un décret visant à réduire les indemnités versées, en se basant sur le fait qu'un

dossier doit être traité en trois heures, de son étude jusqu'à la rédaction du jugement.

Dans le cas de conseillers salariés, les indemnités sont versées aux employeurs, au titre des autorisations d'absence permettant aux salariés d'exercer leur mandat. Si le décret est appliqué, ces derniers devront étudier une partie des dossiers en dehors du temps qui leur est payé, ce qui devient quasiment impossible lorsque la surcharge de travail est trop grande. En définitive, cela revient à limiter encore plus les recours, sur le plan juridique, que peuvent avoir les travailleurs face à des patrons qui ne respectent pas leurs droits.

Depuis le début de l'année 2006, la répartition du budget entre les différentes juridictions a été confiée au premier président de la cour d'appel et, constate un responsable CGT, « *vu l'air du temps, ce sont les juridictions répressives qui tou-*

*chent le plus* », au détriment de celles qui arbitrent les conflits du travail.

Les conseils de prud'hommes gèrent en effet 97 % d'entre eux. En 2003, ils ont eu à s'occuper de 215 000 affaires, dont les trois quarts concernaient les licenciements abusifs. Avec l'instauration du CNE, les recours déposés en ce sens se multiplient, et cela n'est pas étonnant. À tel point qu'en mars dernier le ministère de la Justice a voulu peser sur les jugements rendus : il a demandé aux parquets de les contrôler de près et de faire appel, au cas où ceux-ci seraient estimés trop favorables aux travailleurs. Maintenant, il cherche par un autre biais à réduire les pouvoirs de la juridiction vers laquelle les travailleurs se tournent pour faire valoir leurs droits, car c'est la seule où siègent des salariés ou leurs représentants syndicaux.

Marianne LAMIRAL

### Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n° 96 (Avril 2006)

#### ● France

CPE : l'épreuve de force continue  
Il faut la gagner !

#### ● Irak

Trois ans d'occupation impérialiste : le bilan catastrophique d'une politique criminelle

#### ● Venezuela

Chávez, « allié » des classes pauvres ou rempart des possédants ?

#### ● Grande-Bretagne

Réforme de la protection sociale : une attaque contre tous les travailleurs

#### ● Russie

Derrière la gloire éphémère des « oligarques »

#### ● Tribune

CPE : faire regretter son obstination à Villepin  
Prix : 1,5 euro - envoi contre quatre timbres à 0,53 euro



## • Bolivie

# Les hydrocarbures nationalisés !

**Lundi 1<sup>er</sup> mai, le nouveau président bolivien, Evo Morales, élu en janvier dernier par 54 % des électeurs, avec une participation électorale jamais vue (84 % de votants), a annoncé la renationalisation des hydrocarbures.**

Une négociation avec les multinationales étrangères qui achètent le gaz bolivien va être engagée, de telle façon que la part de l'État bolivien redevienne plus conséquente qu'elle ne l'est actuellement. Pour imposer cette décision, le président a fait occuper par la troupe un certain nombre de sites d'hydrocarbures, notamment dans la région de Santa Cruz, où l'essentiel est concentré.

Cette décision du nouveau président, qui a osé s'en prendre aux intérêts des grands trusts pétroliers, mérite un soutien sans réserve.

Cette renationalisation des hydrocarbures était le premier point du programme économique du nouveau président. Il avait cependant précisé, dans un entretien en mars dernier, qu'il ne s'agissait pas « de confisquer ou d'exproprier les biens des compagnies pétrolières. Cependant, elles n'ont pas à exercer un droit de propriété sur les hydrocarbures qui, eux, nous appartiennent. Désormais, c'est notre gouvernement qui l'exercera. Nous allons nationaliser les hydrocarbures, mais pas les biens des compagnies pétrolières. » Il indique toutefois



Manifestation populaire pour la nationalisation du gaz en 2005.

maintenant que les compagnies étrangères qui rejettent cette nationalisation seront invitées à quitter le pays.

On comprend dans ces conditions qu'à Washington, au sein de l'Union européenne et même chez certains pays voisins (le Brésil achète la moitié de la production de gaz), cette nouvelle n'a pas été bien accueillie. Les puissances impérialistes préfèrent évidemment pouvoir piller l'Amérique latine à leurs seules conditions. Cette renationalisation des hydrocarbures remet en cause la politique de privatisation menée par l'État bolivien au cours des dix années écoulées.

Jusqu'en 1997, la Bolivie disposait de réserves d'hydrocarbures suffisantes pour approvisionner son marché intérieur et pour en exporter en petites quantités. De 1936 à 1996, pendant soixante ans, une entreprise nationale, Yacimientos Petroliferos

Fiscales de Bolivia (YPFB), était chargée de l'exploitation et de la commercialisation. Un pourcentage de ces opérations revenait à l'État pour financer divers budgets, notamment ceux des provinces. En revanche, l'argent collecté ne servait pas, par exemple, à prendre en charge de nouvelles explorations du sous-sol, activité abandonnée à des compagnies pétrolières étrangères.

En 1996, le président d'alors a privatisé la quasi-totalité de l'économie, y compris les hydrocarbures. À partir de 1997, de nouvelles multinationales étrangères sont venues s'ajouter à celles déjà présentes, l'appétit aiguë par la découverte d'importantes réserves de gaz. Plus d'une vingtaine de grandes compagnies se sont mises sur les rangs, en se servant de leur maîtrise technologique pour se tailler des parts de gaz bolivien, parmi

lesquelles les groupes Total, British Gaz, Chaco-Amoco (Pays-Bas), Repsol (Espagne), Shell et Enron (en partenariat avec Petrobras du Brésil), et aussi Pluspetrol (Argentine), etc.

À partir de 2000, la population bolivienne s'était mobilisée pour la réappropriation des ressources naturelles, le gaz comme l'eau. Divers mouvements se sont alors manifestés, le MAS (le parti d'Evo Morales, dont la base sociale sont les planteurs de coca), la Centrale Ouvrière Bolivienne, la principale organisation syndicale du pays, et surtout la Fédération des Voisins d'El Alto, banlieue populaire de la capitale La Paz, notamment. Cette fédération d'usagers était la plus mobilisée pour la renationalisation des hydrocarbures. Dans la « guerre de l'eau », c'est également elle qui a fait plier la filiale locale du groupe Suez.

Des conflits sociaux, parfois sanglants, ont conduit à la chute des deux précédents présidents et ont abouti à l'élection de Morales. En 2004, 70 % des Boliviens avaient affirmé, au cours d'un référendum, qu'ils étaient pour la nationalisation des hydrocarbures. Et cette revendication était devenue le premier point du programme électoral du MAS. Il y avait bien quelques ambiguïtés sur cette revendication, puisque l'aile radicale du mouvement souhaitait que la nationalisation aille jusqu'à l'expropriation des compagnies étrangères.

En choisissant la voie de la

renationalisation des hydrocarbures, le président Evo Morales a respecté la volonté de ceux qui l'ont élu, quand bien même ce sera inévitablement la bagarre aussi bien avec les trusts qu'avec une partie de la classe privilégiée liée à ces trusts. Ce type de courage est rare et il mérite un soutien sans réserve. Un choix politique voisin de celui du Venezuela de Chavez. Il entend d'ailleurs cultiver un partenariat économique avec ce dernier, ainsi qu'avec le Cuba de Castro.

En satisfaisant cette revendication, le gouvernement Morales a du même coup resserré ses liens avec les mouvements populaires qui l'ont élu. De la même façon que Chavez au Venezuela, Morales espère ainsi pouvoir, en s'appuyant dans une certaine mesure sur la population, dégager des marges de manœuvre pour desserrer un peu la pression impérialiste sur la Bolivie, sans pour autant s'en prendre radicalement aux intérêts des puissances impérialistes, ni remettre en cause la propriété privée des moyens de production. Il lui sera d'autant plus difficile d'améliorer le sort des classes populaires.

Celles-ci devront donc continuer de faire pression sur le nouveau gouvernement pour qu'il ait le soutien nécessaire face aux manœuvres des trusts pétroliers, mais aussi pour ne pas être oubliées dans la redistribution que l'État bolivien prétend à nouveau arbitrer.

Jacques FONTENOY

## • Allemagne

# La guerre contre les chômeurs se poursuit

**Le chômage a, officiellement, légèrement diminué en avril en Allemagne et tout ce que le pays compte de chantres du capitalisme a monté ce résultat en épingle. Mais il se situe encore, en « données corrigées des variations saisonnières », à 11,3 % de la population active, soit un des plus hauts niveaux de l'Union européenne, juste derrière la Pologne, la Slovaquie et les Pays Baltes. Et surtout ce pourcentage est loin de refléter la misère dans laquelle vivent bien des chômeurs.**

Leur situation s'est en effet considérablement dégradée depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2005, de la réforme du marché du travail, baptisée plan Hartz IV (concocté par le gouvernement social-démocrate d'alors), puisque les délais

d'indemnisation pleine et entière ont été raccourcis. La plupart de ceux qui sont au chômage depuis plus d'un an ne touchent que 350 euros par mois, pour une personne seule sans enfant. Ils doivent, sous peine d'être privés de ressources, accepter n'importe quelle proposition d'emploi, y compris les « petits boulots à 1 euro de l'heure », qui ont été créés par la réforme Hartz IV, généralement pour des travaux dits d'utilité publique, mais qui remplacent dans bien des cas de véritables emplois. Dans ce cas, les chômeurs touchent, en plus des 350 euros, une « indemnité » de 1 euro de l'heure versée par les collectivités locales ou les associations qui y ont recours.

Au total, près de 7 millions d'Allemands sont bénéficiaires de l'ALG II, qui correspond à la fois à l'allocation de fin de droits et au RMI français. Mais comme cela lui coûterait encore trop

cher, le gouvernement (dans lequel les sociaux-démocrates sont désormais associés à la droite) a mis en œuvre, en avril 2006, une nouvelle disposition qui coupe l'aide au logement des chômeurs de longue durée de moins de vingt-cinq ans, sous prétexte qu'à cet âge ils peuvent encore être hébergés sous le toit familial.

Mais les attaques contre les chômeurs ne sont pas que d'ordre financier. Les « bénéficiaires » d'un job à 1 euro ne disposent par exemple pas de contrat de travail et ne sont pas protégés par une convention collective. Cela a ouvert la porte à un certain nombre de profiteurs qui prospèrent sur le dos des chômeurs. Les médias, en France, ont déjà parlé de [www.jobdumping.de](http://www.jobdumping.de), un site internet créé en août 2004 et sur lequel les propositions de travail faites par les employeurs sont mises aux enchères : les chô-

meurs qui souhaitent obtenir cet emploi font à tour de rôle des offres de salaire de plus en plus basses. Celui qui décroche le travail est donc celui qui a fait la proposition la plus basse !

Autre exemple : à Hambourg, le comité de chômeurs du syndicat Ver.di a dénoncé, lors d'une action organisée le 26 avril, la façon dont sont traités les chômeurs locaux, sous la forme d'un véritable marché d'esclaves moderne, dénommé « Job-Karawane » (caravane pour l'emploi) qui a été mis sur pied depuis des semaines par l'ARGE. L'ARGE, la communauté de travail mise en place depuis le début 2005 par la municipalité et l'Agence locale pour l'emploi pour organiser la « réforme du marché du travail », demande aux bénéficiaires de l'ALG II de participer à une de ces « Job-Karawane ». Il s'agit d'une exhibition publique, qui a lieu dans un centre com-

mercial ou une rue piétonne, au cours de laquelle les chômeurs doivent se présenter sur une scène, avec l'aide de comédiens professionnels censés leur apprendre, et accepter les offres de boîtes d'intérim. L'échange des données personnelles des participants a également lieu lors du show, qui se tient devant les badauds.

Ces « spectacles » humiliants sont inefficaces car les emplois proposés ne garantissent pas, dans l'immense majorité des cas, un revenu décent. Dans l'Amérique d'après la crise de 1929, on organisait des marathons de danse qui attiraient, dans l'espoir de remporter de maigres primes, jeunes et vieux accablés par le chômage et la misère. Dans l'Allemagne « moderne », on ne traite pas les chômeurs de façon plus digne.

Henri MARNIER



• États-Unis

En réponse à un projet de loi anti-immigrants

Un 1<sup>er</sup> Mai sans immigrés !

Ce 1<sup>er</sup> mai, les organisations nord-américaines de défense des immigrés ont appelé à une « journée sans immigrés » bien suivie dans la communauté hispanique qui, avec ses 40 millions de personnes, représente la principale communauté immigrée, soit 14 % de la population des États-Unis.

Cet appel à ne pas aller travailler, à ne pas se rendre à l'école, à ne rien consommer et à se joindre aux manifestations, entendait montrer le poids économique des immigrés dans la société américaine. À Los Angeles par exemple, des centaines de milliers de personnes ont manifesté et 27 % de la population scolaire a séché les cours.

Cette manifestation fait suite aux manifestations des 25 mars et 10 avril, qui réclamaient la régularisation des travailleurs sans papiers.

À l'origine, il y a un projet de loi extrêmement répressif contre l'immigration illégale adopté par la Chambre des représentants. Il prévoit la construction d'un mur de 1 000 km à la frontière mexicaine, censé « sécuriser » la frontière, une criminalisation plus grande des clandestins ainsi que de ceux qui, se souvenant que les États-Unis sont nés de l'immigration, entendent leur porter assistance. Ce projet de loi est pour le moment bloqué au Sénat américain.

Mais cette réforme présente une autre face, qui pourrait conduire à un jeu de dupes pour les associations de défense des immigrés. En effet il envisage une sorte de statut semi-légal des immigrants, agrémenté de toutes sortes de limites et qui, en quelque sorte, régulariserait la situation des patrons qui embauchent des travailleurs clandestins – dans la version américaine de

l'« immigration choisie », Bush parle de « travailleurs invités » – sans que les travailleurs concernés soient entièrement régularisés. Or, sans régularisation effective, un travailleur immigré qui cherche à se défendre risque l'expulsion.

Autant dire que le projet de loi profiterait d'abord aux patrons des secteurs de l'agriculture, du vêtement, de l'alimentation, du meuble, de la construction, de l'entretien, des hôtels et restaurants, tous grands consommateurs comme ici de main-d'œuvre immigrée, et pas aux travailleurs immigrés eux-mêmes qui, comme tous les sans-papiers d'ici, aspirent à une régularisation de leur situation. « Ils travaillent dur, ils dépensent beaucoup d'argent ici, ils paient leurs impôts, ils paient leur loyer, comme tout le monde, mais ils sont privés de leurs droits », dénonçait une manifestante de 62 ans, elle-même venue du Mexique il y a quarante ans.

Mais c'est ce que ni les politiciens américains ni le patronat n'ont pour l'instant l'intention



de réaliser. Les patrons veulent continuer d'exploiter les immigrants à moindre coût et en faisant pression sur les salaires des autres travailleurs, en profitant d'une situation précaire que le projet de loi entend finalement perpétuer. Les politiciens, eux, veulent flatter l'électorat réactionnaire, dont la fraction la plus obtuse n'hésite pas à l'occasion à prêter main-forte à la

police contre les clandestins.

Les travailleurs américains, eux, auraient tout intérêt à la régularisation des immigrants, car elle supprimerait une division entre les travailleurs et les rendrait tous plus forts pour affronter ensemble leurs exploiters. C'est ce qu'il faudrait imposer.

J.F.

• Russie

Grève contre la précarité à l'ambassade de France

« Soulèvement russe à l'ambassade de France » à Moscou, titrait à la Une *Kommerçant*, un quotidien russe des milieux d'affaires, le 27 avril.

En fait, il s'agit d'une grève déclenchée par le personnel russe recruté sur place. Celui-ci fait le même travail que les employés français des services consulaires, notamment pour la délivrance des visas, mais à des conditions russes : salaires quatre à cinq fois moindres, contrats précaires, pratiquement aucune garantie sociale...

Le ministère français des Affaires étrangères est coutumier de la chose, en Russie comme dans bien d'autres pays de par le monde. De fait, la plus grande partie des employés des ambassades, consulats et institutions qui leur sont rattachées (écoles, cabinet médical quand il y en a, etc.) sont sous contrats précaires. Et, sans ces travailleurs précaires, aucune représentation française à l'étranger ne pourrait fonctionner.

Dans le cas de Moscou, l'affaire a fait quelque bruit, au moins sur place. En effet cette grève a fortement perturbé le service des visas et, du coup, les affaires des tour-opérateurs et agences pour VIP. Ces entreprises, qui ont acheminé 175 000 touristes en France en

2005, un chiffre en constante augmentation, se sont plaintes auprès de l'ambassade, faisant valoir que leurs clients sont tributaires de la délivrance d'un visa et que, faute de tels visas, l'industrie touristique française, souvent très haut de gamme, en pâtira.

Cet argument ira-t-il droit au cœur (puisqu'il est à côté du portefeuille) des autorités françaises ? Et cela se traduira-t-il par une sensible amélioration des conditions de rémunération et d'emploi du personnel russe de l'ambassade à Moscou et du consulat général à Saint-Petersbourg ? En tout cas, ce personnel ne se laisse pas faire. Et d'autant moins que les télévisions ont (involontairement) fait une large publicité aux manifestations en France contre le CPE et à leur victoire. Certaines, croyant faire passer un frisson de peur, ont même présenté les événements français comme inspirés... par les trotskystes !

En tout cas, le mot « *prekariatsia* », inusité jusqu'alors mais désormais largement employé dans les médias russes, se marie fort bien avec un « *Niet !* » sonore des employés. Et c'est tant mieux.

P.L.

• Maroc

À l'hôtel Sofitel Diwan de Rabat, les syndiqués ne sont pas les bienvenus

Au grand hôtel Sofitel Diwan, membre du groupe Accor, les clients – très aisés – sont peut-être bien reçus, mais les salariés de l'établissement sont soumis à des conditions de travail très pénibles. Qu'un certain nombre d'entre eux se soient syndiqués n'a donc rien de surprenant, mais la direction de l'hôtel et le groupe international auquel elle se rattache ne l'ont pas entendu de cette oreille. Discriminations et attaques contre les travailleurs syndiqués, en particulier les femmes, ont conduit une partie des salariés à organiser, le 18 avril, une manifestation et un sit-in devant l'hôtel, renforcé par la présence de militants de l'UMT (Union marocaine du travail) de Rabat.

Cette manifestation a montré aux autorités locales, à la presse et aux inspecteurs du travail présents que les salariés de l'hôtel, ouvriers, cuisiniers, personnel de chambre, ne cédaient pas devant les pressions et menaces de la direction, et que c'était leur droit minimal d'exiger des conditions de travail correctes et de se syndiquer.

Quant à la direction de



l'hôtel, dont la politique a été ainsi publiquement mise en accusation, elle a répliqué en licenciant par vengeance une jeune syndicaliste après la mani-

festation. Une attitude révoltante qui ne fera pas taire, soyons-en sûrs, le mécontentement des salariés de l'hôtel.

Viviane LAFONT



## • Mérignac (Gironde)

### Cité des Fleurs : quand rénovation rime avec augmentation ou expulsion

En 2002, à grand renfort de communication et de publicité, le bailleur social Gironde Habitat et la municipalité PS de Mérignac annonçaient une opération de « démolition - reconstruction » de deux cités HLM de la ville, les Fleurs et les Pins. La première concernée a été celle des Fleurs. Datant de 1966, la cité comptait initialement 139 logements. C'est une des plus vétustes de la ville. Elle est habitée par des locataires aux revenus modestes, des retraités avec de petits revenus, des travailleurs précaires, en CES, au RMI, et des réfugiés.

En 2002, pour faire accepter l'opération de « démolition-reconstruction » aux locataires qui préféraient une rénovation des bâtiments, Gironde Habitat et la municipalité s'étaient engagés à ce qu'aucune augmentation de loyers ne dépasse les 45 euros. Mais, au moment de la livraison des nouveaux appartements, les locataires ont découvert en signant leur bail que le montant des loyers était en fait en hausse de 50 % pour un même type d'appartement, soit 120 euros d'augmentation pour un T3, 150 euros pour un T4. Bien plus que les 45 euros promis en 2002.

Devant ce coup de force du bailleur, des locataires se sont réunis et ont formé, avec le soutien de la conseillère municipale Lutte Ouvrière de la ville, un comité de résidents qui a d'abord entrepris de faire signer une pétition revendiquant que les engagements pris avant les travaux soient tenus et qu'en conséquence les loyers soient revus à la baisse. La pétition a regroupé la signature des trois quarts des résidents de la cité. Elle dénonçait, outre les loyers, les frais de déménagement non remboursés intégralement, les nouvelles charges locatives trop élevées et les nombreuses mal-

façons dans les appartements finis à la va-vite et à l'économie.

Le comité a ensuite organisé des délégations auprès de la municipalité et du bailleur et s'est adressé aux résidents de la cité des Pins, la prochaine sur la liste. La municipalité de gauche, représentée par le secrétaire du PS de la Gironde, a d'abord nié le problème, puis a déclaré sans honte à la presse que, si un T3 est trop cher, les familles n'avaient qu'à prendre un T2 ! Le bailleur, lui, a justifié les hausses mais se dit prêt à examiner les problèmes des locataires au cas par cas.

Pour l'heure, la mobilisation a tout de même été efficace en ce qui concerne les malfaçons, les frais de déménagement intégralement remboursés et les charges revues à la baisse. Une forte minorité de la cité entend maintenir la mobilisation sur les loyers et sur les charges locatives.

Entre un bailleur malhon-



nête et une municipalité qui se lave les mains d'un problème qu'elle a pourtant largement contribué à créer, les résidents qui sont mobilisés ont toutes les raisons de le rester : c'est la

seule façon de se faire respecter et de tenter de faire que les engagements soient tenus.

Correspondant local

## • Couverture de la RN 13

### Neuilly appelle à l'aide !

Le Conseil général des Hauts-de-Seine vient de déposer son projet, paraît-il « *d'envergure nationale* », de faire couvrir la RN 13, auprès de la Commission nationale des débats publics, qui rendra ses conclusions au ministre des Transports. Cette voie relie Paris à la Défense et coupe Neuilly en deux. Une petite partie a déjà été couverte, il y a quinze ans, quand la ligne de

métro a été prolongée jusqu'à la Défense.

On voit très bien l'avantage que la ville de Neuilly en retirerait : la circulation passerait en sous-sol, le bruit diminuerait de plusieurs décibels et, en surface, comme le précise le projet, cela libérerait un « *potentiel d'aménagement urbain unique, à deux pas du premier quartier d'affaires international de France et aux portes de Paris* ». De quoi ravir

les spéculateurs immobiliers !

Le problème est bien sûr le coût de l'ouvrage, chiffré il y a trois ans à quelque 750 millions d'euros, qui se monterait peut-être maintenant à un milliard. Le maire de Neuilly fait valoir que, sur les 160 000 à 200 000 véhicules qui utilisent cette voie quotidiennement, 55 à 60 % ne viennent pas dans sa bonne ville, mais ne sont qu'en transit entre Paris et l'Ile-de-France ou

la province. Il attend donc une participation financière conséquente du département, de Paris, de la Région et de l'État. Devedjian, vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, dit en substance qu'il a déjà donné en finançant 20 % des études à hauteur de trois millions d'euros. La Région et Paris disent qu'il y a d'autres travaux de voirie urgents, ainsi que le développement des

transports collectifs. Le ministre des Transports, Dominique Perben, devra trancher en octobre.

Peut-on parier qu'il ne sera nullement influencé par un habitant de Neuilly, son collègue Sarkozy ? L'ex-maire de Neuilly se dit confiant ; ses anciens administrés sont l'objet de plus de prévenances que ceux de l'Est parisien, voisins du périphérique !

Sylvie MARÉCHAL

## • Numerus clausus dans les facultés de médecine

### Comment mal gérer la pénurie

Le gouvernement vient d'annoncer une augmentation du « numerus clausus » qui fixe chaque année le nombre de postes ouverts au concours de fin de première année de médecine, et qui définit donc le nombre maximum de médecins qui sortiront avec leur diplôme en poche. Le chiffre sera porté à 7 000 par an jusqu'en 2010, alors qu'actuellement il est de 6 200 et qu'en 2001 il n'était que de 4 700.

L'Ordre des médecins a applaudi des deux mains, estimant que cette mesure permettrait d'éviter la « *situation de pénurie de généralistes* », près de

30 000 praticiens devant partir à la retraite d'ici 2010. Il propose cependant que ce chiffre soit porté à 8 000 car, d'après lui, dès 2008 on manquera de nouveaux médecins pour remplacer ceux qui partent en retraite. Rappelons que c'est ce même Ordre des médecins qui avait vigoureusement appelé à la création de ce numerus clausus en 1972, pour « protéger » les médecins en place contre l'afflux jugé alors massif de nouveaux « confrères ». Dans les années 1960, l'accès aux études médicales s'était « démocratisé » et le nombre des étudiants avait augmenté. Les

médecins installés, craignant une baisse de leurs revenus, le gouvernement et l'Ordre des médecins n'avaient pas hésité à fermer le robinet, ce qui allait créer une pénurie.

Dans ce secteur qui devrait être prioritaire, ce ne sont pas les besoins de la population qui guident les choix des ministères et de l'Ordre des médecins, mais les intérêts sonnants et trébuchants du corps médical.

Oui, il faudrait former plus de médecins, généralistes et spécialistes, comme il faudrait d'ailleurs donner des moyens à l'hôpital public, au lieu de les diminuer systématiquement.

Mais il faudrait aussi poser le problème de leur répartition à l'échelle du pays. Car s'il y a des régions qui manquent cruellement de médecins, dans d'autres au contraire, Ile-de-France ou Côte-d'Azur par exemple, ils sont légion. Pour leur formation, les médecins bénéficient de l'hôpital, de ses équipements et des meilleurs professeurs, bref des crédits publics. Alors, pourquoi ne pas envisager des mesures pour que des régions du pays ne deviennent pas des « déserts médicaux » ? Quand un enseignant est nommé, il est bien souvent affecté dans un lycée qu'il n'a

pas choisi, ceci afin de répondre au mieux – ou plutôt au moins mal – aux besoins scolaires. Il devrait en être de même dans le domaine médical. Mais, avec la médecine dite libérale, le médecin peut s'installer où il veut et ce sont finalement les patients qui en pâtissent.

Pour que cette augmentation du numerus clausus ne soit pas un cautère sur une jambe de bois, ce n'est pas les intérêts du corps médical qui doivent trancher, mais les besoins de la population. Et dans ce domaine, on est loin du compte

Cédric DUVAL



## • Stages étudiants en entreprise

# Une charte cache-misère

Comment faire mine de lutter contre le scandale des stages en entreprise, récemment dénoncé par le collectif Génération précaire, sans rien toucher aux droits du patronat qui use et abuse de la surexploitation des stagiaires ? Le gouvernement a trouvé la réponse, sous la forme d'une « charte des stages étudiants en entreprise », charte signée par le Medef et par des syndicats étudiants... de droite. L'Unef et Génération précaire ont refusé de parapher un texte que Génération précaire a qualifié de « cache-misère » et l'Unef « d'opération de communication ».

Ladite charte commence en effet par affirmer solennellement que « le stage ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi ». Voilà qui risque de déplaire aux innombrables stagiaires qui occupent la place d'un salarié, pour une paie largement inférieure, voire sans salaire du tout, mais qui remplira d'aise les employeurs qui remplacent allègrement les uns par les autres. Mais la charte ne s'arrête pas aux déclarations d'intention et aborde quelques points plus concrètement.

La loi dite sur « l'égalité des chances » avait rendu obligatoire l'existence d'une convention de stage. La charte en donne un modèle type. Cela ne changera pas grand-chose. L'immense majorité des entreprises préfèrent depuis toujours l'existence d'une telle convention, qui garantit la prise en charge du stagiaire par les assurances. À tel point que certaines entreprises vont jusqu'à payer elles-mêmes les droits d'inscription à l'université de leurs stagiaires, afin que ceux-ci deviennent des étudiants – virtuels – et qu'ils bénéficient de ladite convention.

Deuxième innovation : un stage ne pourra dorénavant, selon cette charte, dépasser six mois que s'il s'inscrit dans un « parcours pédagogique ». Mais, d'une part, rien n'est plus simple que de remplacer un stage de douze mois par deux de six. Et d'autre part, quand bien même une période de stage serait prévue au sein d'un « parcours pédagogique », cela n'enlève rien au fait qu'elle met gracieusement à la disposition d'un employeur de la main-d'œuvre sous-payée, voire pas payée.

La mesure phare de la charte est que tout stage devrait dorénavant être obligatoirement rémunéré, du moins tout stage de plus de trois mois, avalisant ainsi l'absence de rémunération pour des stages d'une durée inférieure ! Et puis, comme on n'allait pas se fâcher avec le Medef, la rémunération minimum dans les autres stages n'a pas été fixée et son montant éventuel a été renvoyé à d'hypo-

# La scandaleuse exploitation des étudiants stagiaires

Le collectif Génération précaire, créé par des stagiaires à l'automne 2005, vient de publier un livre révélateur, *Sois stage et tais-toi*, dans lequel il montre qu'une convention de stage – signée entre l'employeur et l'établissement d'enseignement pour fixer les objectifs pédagogiques et les conditions minimales de travail et de rémunération – ne garantit pas du tout le caractère formateur du stage, son seul intérêt étant de « couvrir » le patron en cas d'accident du travail ou de contrôle de l'inspection du travail. Le livre dénonce d'ailleurs l'inflation des conventions signées entre des entreprises qui réclament des stagiaires et des établissements comme le CNAM, Conservatoire national des arts et métiers, ou l'Inalco, Institut national des langues et civilisations orientales.

que le plus souvent ils n'ont droit qu'à un « au revoir et merci ».

Autre avantage pour ces entreprises, les stagiaires sont sous-payés, voire pas payés du tout, car la rémunération est au bon vouloir du patron : les services de Villepin recherchaient par exemple, fin 2005, un stagiaire Bac + 3, expérimenté mais non payé ! En pratique, d'après un sondage de décembre 2005, près de 52 % des stagiaires ne sont pas payés, 28 % touchent 365 euros ou moins par mois, 16 % moins du smic et 3,90 % seulement le smic, pourtant bien insuffisant pour vivre. En effet, et ceci explique cela, si les stagiaires touchent moins de 30 % du smic, le patron ne paye aucune charge sociale et le stagiaire n'a aucun droit à la retraite ou au chômage (au-delà de 30 % du smic, son stage lui ouvre des droits à la retraite, mais pas au chômage). Quant aux frais de transport, de repas – ou même de logement en cas de stage à l'étranger, de plus en plus nombreux auprès des ambassades de France « stagio-phages » selon l'expression de Génération précaire –, ils sont à la charge du stagiaire, qui n'a bien sûr ni congés payés ni RTT.

Si aujourd'hui la demande de stage explose – une école comme l'ESSEC en propose 6 000 par an à ses 2 200 étudiants – c'est qu'ils permettent au patronat de disposer d'une main-d'œuvre corvéable, gratuite et compétente. En pratique, des stagiaires en plus, ce sont des embauchés en moins, Génération précaire estimant que les 800 000 stages annuels correspondent à près de 100 000 emplois. Et on ne peut qu'être d'accord avec le sous-titre de leur livre, « pour en finir avec l'exploitation scandaleuse des stagiaires », un des aspects de cette précarité à laquelle le patronat a de plus en plus recours.

Cédric DUVAL



Pendant le mouvement anti-CPE.

thétiques accords de branche ! C'est dire que ladite charte – qui n'a d'ailleurs pas force de loi – ne garantit rien !

« L'action » gouvernementale a donc consisté à ne fixer aucune obligation, et dans un texte qui ne possède aucune valeur juridique contraignante. Quand il s'agit de laisser les coudées franches au patronat, le gouvernement s'y entend.

Jean RAYNARD

Cet ouvrage rassemble des dizaines de témoignages qui dénoncent l'exploitation des stagiaires. S'il existe encore des stages « photocopies-machine à café » sans intérêt, le plus souvent les stages correspondent aujourd'hui à des « emplois déguisés », du « travail gris » comme l'appelle Génération précaire. Le stagiaire assume une, voire plusieurs tâches, en remplacement de salariés en congé maternité ou malades, et fait des heures sans compter – un sta-

giaire dans une entreprise ferroviaire devait remplacer trois personnes pour 200 euros. Il y a même des « postes à stagiaires », occupés à l'année par des étudiants qui se succèdent, la fin du stage consistant à former le stagiaire suivant. Le directeur d'une ONG ironise : « Le problème avec mes stagiaires, c'est qu'ils n'ont pas le même nom. » Un véritable système s'est mis en place, des grandes sociétés gérant des centaines de stagiaires, à qui elles font miroiter une embauche, alors

## • 40 heures chez Bosch ?

# Provocation patronale

La direction de Bosch en veut toujours plus. En juillet 2004, par un chantage à la délocalisation, elle avait contraint les travailleurs de l'usine de Vénissieux à accepter de travailler une heure de plus sans être payés, de perdre six jours de RTT sur vingt, le lundi de Pentecôte et le pont de l'Ascension, de se contenter d'une augmentation générale des salaires de 1 % par an et de renoncer à l'intéressement. Faute de cet accord, 190 postes auraient été supprimés, menaçait-elle. Bien sûr, c'était soi-

disant pour maintenir la compétitivité de l'usine face à d'autres établissements de Bosch, notamment ceux situés en République Tchèque.

Aujourd'hui, Bosch nous ressert la même chanson à l'échelle de tout le trust et le PDG, Franz Fehrenbach, a demandé fin avril « d'augmenter nos efforts ». Bien sûr, « nous », ce sont tous les travailleurs du groupe et, pour que tout soit bien clair, le directeur des ventes, Wolfgang Chur, enfonce le clou en déclarant au *Figaro* : « Les 40 heures

sont un objectif sérieux » et « Le maintien à tout prix des 35 heures risque de conduire, à terme, à des suppressions d'emplois ». En décembre, le directeur France du groupe avait déclaré : « La seule solution, c'est d'augmenter la durée de travail à salaire maintenu ». On ne peut être plus clair.

Ainsi, après Vénissieux, c'est maintenant à tous les salariés du groupe que la direction voudrait imposer la remise en cause des 35 heures, sous prétexte de maintenir la compétitivité de l'entreprise. C'est une véritable

provocation, de la part du premier équipementier automobile mondial, qui emploie 245 000 personnes. Bosch a fait en 2005 des bénéfices de près de deux milliards de dollars, en augmentation de 77 % par rapport à 2003 !

Il y a donc de quoi payer pour maintenir tous les emplois et les salaires. Et, de toute façon, l'objectif de Bosch ne pourrait être atteint que si les travailleurs laissent faire, ce qui est loin d'être dit.

C. D.



## Aéroports de Paris va faire escale à la Bourse

Les journaux, les publicités à la télévision se sont fait l'écho de la prochaine introduction en Bourse d'ADP (Aéroports de Paris), qui gère les aéroports du Bourget, d'Orly et de Roissy, à proximité de Paris.

Pierre Graff, son actuel PDG, a présenté son dossier pour l'ouverture du capital aux spéculateurs du privé. Nommé à la tête d'ADP avec son bras droit Rubichon, il met en place un plan de privatisation que tous deux avaient déjà testé à La Poste.

En juillet 2005 ADP, sur ordre du gouvernement, devenait société anonyme. Depuis, le PDG prépare sa cotation en Bourse pour l'été. Son conseil d'administration comprend un général de brigade aérienne, un directeur central de la Police de l'air et des frontières, un directeur général des Douanes, un directeur des pollutions du ministère de l'Ecologie, le président de Réseau ferré de France, un conseiller technique du ministère de l'Économie chargé du secteur public (sic), un directeur du ministère des Transports, un directeur d'Airbus, un directeur général du fret SNCF, etc. Tout ce beau monde va donc pouvoir mettre les activités d'ADP devenues lucratives entre les mains d'affairistes boursicoteurs.

### Une entreprise d'Etat déjà au service du privé...

L'établissement public Aéroports de Paris a été créé en 1945. Il était chargé de gérer et développer les moyens mis à la disposition des transporteurs aériens de l'époque, moyens qui nécessitaient d'importants investissements qu'aucun groupe capitaliste privé ne voulait se risquer à faire.

En février 1961 à Orly, le nouvel aérogare-Sud fut inauguré pour accueillir 1,2 million de passagers par an. L'évolution du trafic imposa une évolution permanente des surfaces : en 1971 ce fut l'ouverture de l'aérogare-Ouest à Orly, en mars 1974 ce fut le début de Roissy avec le terminal 1, puis de 1981 à 2003, l'extension de Roissy-Charles-de-Gaulle 2, pour un trafic total, sur les trois aéroports parisiens, de 75 millions de passagers en 2005.

Jusqu'alors, l'Etat avait toujours en main la gestion d'ADP, même si cet organisme public servait déjà, par de nombreux biais, les intérêts de capitalistes privés liés d'une manière ou d'une autre au transport aérien. En effet c'est bien l'argent des



contribuables qui fut utilisé pour construire les bâtiments et les infrastructures indispensables à l'acheminement des passagers et des marchandises. Ce sont des entreprises privées qui se sont fait payer le béton des chantiers, la construction des autoroutes ou l'installation d'une gare TGV desservant toute une partie de l'Europe, comme à Roissy-pôle. Et les banques ont prêté au prix fort et sans risque, avec la garantie de l'Etat ! Par ailleurs, ADP n'a pas attendu pour confier à des sociétés privées la charge du nettoyage ou de la restauration des passagers par exemple, à charge pour elles de rentabiliser tout cela sur le dos de leurs salariés.

### ... et maintenant, un cadeau alléchant !

Depuis 1998, ADP a créé des filiales pour pouvoir entrer dans le domaine concurrentiel en Europe ou dans le reste du monde : Alysia pour l'assistance en escale, ADPM pour gérer des participations dans des aéroports à l'étranger (Liège, Alger, Conakry, Pékin, Egypte), ADPI pour les études d'ingénierie d'aéroport, Hub Télécoms, SETA, société qui contrôle 13 aéroports au Mexique, SDA, société de distribution aéroportuaire pour les boutiques, en partenariat avec le groupe privé Hachette (ADP non seulement leur fait payer la location des surfaces, mais les oblige à vendre des produits qu'elle leur fournit). Et depuis 2001, bien entendu, ADP s'est vu confier le secteur de la sûreté antiterroriste, qu'elle a immédiatement sous-traité à des organismes

privés divers, comme la Brink's ou d'autres.

Aujourd'hui, avec la concurrence à tout-va et la recherche perpétuelle de secteurs de profits, tous les aéroports européens ont été mis dans le domaine privé (même si les États-Unis, qui avaient eu de l'avance pour ce genre de privatisation, viennent, pour des raisons de sécurité, de réintroduire le contrôle direct de l'Etat sur les aéroports).

L'Etat français, à l'instar des autres États européens, va pouvoir appâter les spéculateurs avec les presque 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel d'ADP. Il faut savoir que l'Etat a bien préparé le terrain, car 60 % de ce chiffre d'affaires provient du véritable racket organisé sur les usagers via les compagnies. C'est ADP qui fixe et perçoit les redevances diverses, la taxe d'aéroport, les redevances domaniales, et qui pré-

sente une note salée à l'automobiliste obligé de se garer dans les parcs de stationnement. Les dividendes des futurs actionnaires sont déjà bien garantis par ce racket ! D'autant que l'Etat vient d'autoriser ADP, pour rendre l'affaire encore plus alléchante, à augmenter ces diverses taxes de 5 % par an pendant cinq ans ! Et nul doute qu'une fois la privatisation bien lancée, l'Etat diminuera encore sa participation (51 % pour le moment) dans ADP.

Les intérêts des actionnaires sont incompatibles avec ceux des 10 000 salariés du groupe. Ceux-ci, qui n'espèrent évidemment rien de l'« actionnariat salarié » qu'on leur propose, savent bien qu'ils ne devront compter que sur leurs luttes pour résister aux mesures qui ne manqueront pas d'être prises contre eux, comme cela a été le cas lors de toutes les privatisations d'entreprises publiques.

Et si la gestion privatisée des aéroports s'avérait être un échec et une mauvaise affaire pour les nouveaux actionnaires, ou si, comme aux États-Unis, elle débouchait sur une pagaille et une insécurité préjudiciables à tout le transport aérien, nul doute que l'Etat aurait à cœur d'en reprendre les rênes et d'en racheter les actions, même au-dessus de leur valeur...

Correspondant LO

### • Lutte contre la précarité

## Le CNE contesté

**Une employée avait d'abord obtenu un CDD de six mois, jusqu'en janvier dernier, chez un mandataire pour les entreprises en liquidation judiciaire à Versailles. Ce patron a voulu lui imposer ensuite un CNE (contrat nouvelles embauches) avant de la licencier un mois plus tard. Mais l'employée a porté plainte devant le tribunal des prud'hommes de Longjumeau, dans l'Essonne, qui vient de condamner le patron à 10 000 euros de dommages et intérêts pour « licenciement sans cause réelle et sérieuse ».**

Le jugement déclare notamment que le CNE, qui autorise depuis août dernier les patrons d'entreprises jusqu'à vingt salariés à licencier sans motif pendant deux ans, est contraire à une convention juridique interna-

tionale signée par la France.

Cette décision, on peut l'espérer, incitera à de nouvelles demandes aux Prud'hommes et fera hésiter des petits patrons à se croire autorisés à utiliser le CNE pour disposer de toutes les facilités pour se débarrasser de leurs salariés. Cependant, sur le plan juridique, rien n'est gagné définitivement : le patron de Versailles annonce qu'il fait appel, tandis que le CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises), syndicat patronal, estime que le jugement de Longjumeau ne remet pas en cause la validité du CNE. Ces petits patrons misent sur le fait que la Cour de cassation sera sensible à leurs intérêts et leur laissera les mains libres pour développer la précarité des emplois, comme l'avait fait le Conseil d'Etat. Celui-ci avait en effet validé l'ordonnance du gouvernement instituant le CNE.

Dans le même sens, le ministre de la Justice avait envoyé une circulaire indiquant au procureur les ficelles juridiques à leur disposition pour défendre le CNE.

Il n'empêche, des travailleurs licenciés alors qu'ils étaient en CNE se défendent, et ils ont raison. Ils le font sur le terrain juridique. Mais il ne faut pas s'arrêter là. L'abolition pure et simple du CNE, dans la foulée de celle du CPE, reste à l'ordre du jour. Et, au-delà, la lutte contre le travail précaire qui gagne du terrain. Une telle lutte exige que la classe ouvrière intervienne collectivement et réussisse à inverser le rapport de force en sa faveur.

Oui, il faut mettre un coup d'arrêt à l'offensive du patronat qui se croit tout permis.

J.S.



## • Crash de l'A-320 au mont Sainte-Odile

# 14 ans de silence judiciaire

**Quatorze ans après les faits, s'ouvre à Colmar le procès concernant la catastrophe aérienne du mont Sainte-Odile (Bas-Rhin). Le crash d'un Airbus A-320 avait causé la mort de 87 personnes et il n'y avait eu que neuf survivants.**

Il paraît que tout est prévu pour que les familles des victimes, qui se sont portées partie civile, puissent suivre les débats dans les meilleures conditions possibles, avec écran géant et salle de repos. Mais cela ne leur fera pas oublier que, depuis quatorze ans, elles attendent toujours de connaître les causes de cet accident. À tel point que l'association Écho, qui regroupe les rescapés et les familles des victimes, a porté plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme pour durée excessive de la procédure.

Pendant quatorze ans, expertises et contre-expertises n'ont cessé de se succéder au cours de l'instruction, chaque partie mise en cause tentant de dégager sa responsabilité en la rejetant sur l'autre. Dans ce procès, sont jugés des responsables d'Airbus Industrie, le constructeur, et de l'ex-Air Inter, filiale d'Air France, ainsi

que le contrôleur aérien.

L'avion avait heurté la montagne au cours de la manœuvre d'atterrissage à l'aéroport de Strasbourg : il volait trop vite, à trop basse altitude et sur une trajectoire déviée de 1,5 kilomètre par rapport à la piste ; d'après l'enquête, aucun des deux pilotes de l'appareil n'aurait eu conscience du danger.

L'A-320 venait d'être mis en exploitation et, pour Airbus, reconnaître que cet appareil présenté alors comme une « révolution technique » n'était pas doté de toute la sécurité voulue, aurait pu entraîner la perte de marchés. Et pourtant, deux éléments de radioguidage se sont révélés défectueux : le VOR, qui indique si l'appareil est dans l'axe de la piste, aurait dû révéler l'écart de trajectoire ; d'autre part, un unique bouton poussoir servait au pilote à signifier l'angle de descente ainsi que la vitesse verticale, et il est probable qu'il y a eu confusion entre les deux.

Bernard Ziegler, l'ex-directeur technique d'Airbus Industrie, accuse les pilotes qui, selon lui, auraient dû corriger cette erreur... s'ils avaient été suffisamment formés aux nouveaux équipements électroni-



ques, ce qui ne semble pas avoir été le cas. Il n'empêche qu'après le crash du mont Sainte-Odile, tous les Airbus A-320 connaîtront une modification du tableau de bord pour que la confusion ne soit plus possible.

La compagnie Air Inter, qui exploitait cet Airbus, est accusée quant à elle d'avoir fait voler des pilotes manquant d'expérience, mais surtout de n'avoir pas fait installer sur ses avions le GPWS, un appareil indiquant l'alerte de proximité du sol, sous prétexte que cet appareil donnait parfois de fausses alertes. Si l'Airbus en avait été équipé, les pilotes auraient eu 17 secondes pour réagir. Air Inter a rejeté la faute sur la DGAC (Direction générale de l'aviation civile), qui

n'avait pas rendu obligatoire l'utilisation de cet appareil sur les avions français, contrairement aux règles édictées par la législation internationale en la matière.

Quant au contrôleur aérien qui a guidé l'approche de l'avion, il est accusé d'avoir donné des informations ambiguës.

Le procès qui s'est ouvert le 2 mai durera au moins deux mois. Il permettra peut-être de dégager – dans tous les sens du terme – les responsabilités des uns et des autres. Mais après une aussi longue attente, ces responsabilités auront eu le temps d'être atténuées. En tout cas, pour Airbus, ce délai de quatorze ans a au moins permis

de ne pas perturber la fructueuse commercialisation de l'A-320.

Quant à dire, comme le font les autorités, que le drame du mont Sainte-Odile aura permis au moins d'améliorer la sécurité aérienne, rien n'est moins sûr. Il suffit de considérer la série de catastrophes et incidents aériens graves qui n'a cessé de s'allonger ces derniers temps, où ce ne sont pas tant les défaillances techniques ou humaines qui sont mises en cause que le manque d'entretien des appareils et la pression exercée sur les équipages par la course à la rentabilité à tout prix.

Marianne LAMIRAL

## • SNCF

# Précarité et contrats de travail multiples

**Lundi 24 avril, le tribunal des prud'hommes de Paris examinait la plainte déposée contre la SNCF par 165 travailleurs embauchés entre 1998 et 2004 dans le cadre des emplois-jeunes. La SNCF ne leur avait pas versé certaines primes qu'elle verse normalement aux cheminots, soit un manque à gagner par personne de 4 000 à 8 000 euros. On ne sait pas quel sera le jugement rendu le 6 juin prochain, mais on peut juger déjà de la façon dont la SNCF utilise les possibilités d'emplois précaires qui s'offrent à elle. Cette politique est ancienne, mais elle tend à s'accroître.**

Dans son *Rapport de gestion 2005*, la SNCF se déclare « engagée activement dans les dispositifs publics de soutien à l'emploi ». En clair, à la SNCF comme dans toutes les entreprises aujourd'hui, la précarité est le lot d'un nombre de plus en plus grand de travailleurs.

Lorsqu'elle embauche, en particulier dans les gares et dans les services commerciaux, les contrats sont des plus divers : contrats emploi solidarité, emplois aidés, contrats à durée déterminée, contrat à durée indéterminée mais sans le statut SNCF. Il n'est pas rare que, dans les gares, deux travailleurs sur trois soient contractuels et non pas « cheminots » en titre, donc sans les primes ni la retraite qui sont liées au statut. Dans les bureaux, des employés à temps partiel non choisi, en CDI, voire en CDD, remplacent des cheminots par-

ticuliers à la retraite.

Dans ce même rapport, la direction fait état de ce qu'elle ose appeler son « soutien de l'emploi » : 1 500 jeunes en contrats d'alternance embauchés en 2005 ; « 1 000 nouveaux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation à durée indéterminée en 2006 » ; dans le cadre des contrats aidés, « la SNCF s'engage à favoriser la reprise d'activité de 700 personnes bénéficiaires de minima sociaux sur deux ans, soit au sein de la SNCF, soit par des chantiers d'insertion que l'entreprise (...) s'est engagée à

mobiliser ». Toutes ces mesures sont notoirement insuffisantes pour faire face au manque d'effectifs mais, de plus, elles contribuent à banaliser les emplois précaires, sous-payés, sans garanties, plus à la merci des humeurs de l'encadrement. Non seulement les effectifs globaux sont réduits (les élections professionnelles de mars dernier ont montré qu'en deux ans les effectifs cheminots avaient diminué de près de 9 000), mais les emplois précaires sont de plus en plus nombreux dans l'entreprise et plusieurs milliers de travailleurs se retrouvent aujourd'hui régis par des statuts à géométrie variable.

Aujourd'hui, la précarité n'apparaît plus comme l'exception, mais est en passe de devenir la règle. Autant dire qu'à la SNCF, comme dans toutes les entreprises publiques ou privées du pays, la lutte contre la précarité est à l'ordre du jour.

Lucienne PLAIN

## Les oubliés de la retraite à 55 ans

Dans les années soixante-dix, la SNCF avait passé des accords avec, entre autres, le gouvernement marocain pour embaucher sur ses triages, en 3x8, des travailleurs auxquels elle ne donnait pas le statut de cheminots, mais

celui d'auxiliaires contractuels.

En 2006, ils sont encore plusieurs centaines à travailler dans ces conditions. En attendant une retraite fixée pour eux à 65 ans, contre 55 ans pour les autres cheminots.

## Les brochures du Cercle Léon Trotsky

### L'Inde

De l'exploitation capitaliste au développement dans l'inégalité

N° 102 - exposé du Cercle Léon Trotsky du 10 mars 2006

### La Chine

Nouvelle superpuissance économique, ou développement du sous-développement ?

N° 101 - exposé du Cercle Léon Trotsky du 27 janvier 2006

### États-Unis

La société capitaliste la plus puissante à la lumière de la catastrophe de la Nouvelle-Orléans

N° 100 - Exposé du Cercle Léon Trotsky du 5 octobre 2005

Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,53 euro par brochure



# Des réorganisations en rafale chez France Télécom

■ à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis)

## Des travailleurs et des services vitaux mis à mal

À Noisy-le-Grand, en Seine-Saint-Denis, environ 800 personnes travaillent dans les services de France Télécom. Ces services sont divers : construction de réseaux au niveau national (URS Paris), lignes entreprises et grand public, comptabilité, Direction régionale Ile-de-France englobant la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne, services d'Orange, ainsi qu'une filiale dite FDTMSC (communications par satellite) qui va être vendue. Ces services sont divers, mais ils sont tous touchés par les réorganisations permanentes internes à France Télécom.

Le personnel de la filiale FTMSC, dont le personnel fonctionnaire de même que certains contractuels réintègrent France Télécom du fait de la vente, tandis qu'une partie des contractuels restent, avec le

risque d'un plan social par le futur repreneur. Car les négociations sont toujours en cours avec les candidats au rachat.

Dans les autres services, les conditions de travail pâtissent des changements incessants. Ainsi, à l'URS Paris, des fusions ont déjà eu lieu et le personnel vit constamment des réaménagements de services dans le bâtiment principal. Ce bâtiment n'est pas tout jeune et, début mai, il commence déjà à faire trop chaud dans les bureaux.

À l'unité comptable, alors que des déménagements viennent d'avoir lieu, la fusion des comptabilités d'Orange et de France Télécom est l'occasion d'autres réaménagements...

La Direction régionale est aussi touchée, puisqu'elle ne sera plus qu'une annexe d'une

future direction territoriale qui couvrira toute l'Île-de-France.

Le personnel du service chargé des lignes des entreprises et du grand public (l'Unité d'intervention client, UIC), qui travaille sur des plateaux d'appels chargés de piloter les techniciens sur le terrain – ceux qui construisent ou dépannent les lignes internet

ou les lignes des entreprises – subit des conditions de travail pénibles (bruit, manque de climatisation...), notamment du fait que ces plateaux ont été aménagés dans un vieux bâtiment technique.

Bien sûr, le cloisonnement entre services ne facilite pas les contacts au sein du personnel ; pourtant, ces contacts seraient

indispensables pour essayer d'enrayer la politique de suppression d'emplois de la direction. Car, à la base, il y a le fait que dans tous les services nous sommes surchargés de travail et qu'il devrait être nécessaire d'embaucher du personnel supplémentaire.

Il nous faudra l'imposer à France Télécom.

■ au Central Archives (Paris)

## Des réorganisations très élargies !

Au Central Archives, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris, nous sommes aussi impliqués par les incessantes réorganisations.

Le principal service présent s'occupe des circuits internationaux. Un des services techniques

qui faisait jusque-là partie de la même direction, situé à Reims, vient de se voir rattacher à une unité qui n'englobait jusque-là que des services parisiens. Du coup, le risque existe qu'avec les réorganisations et les concentra-

tions de services, la direction demande au personnel de venir travailler en Île-de-France.

Certes le TGV-Est doit bientôt desservir Reims, mais ce n'est quand même pas la banlieue !

• Sur fond de suppressions d'emplois

## Alstom intéresse Bouygues

Bouygues vient d'acheter les parts que l'État détenait dans le capital d'Alstom, un groupe qui a à son actif de nombreuses restructurations, accompagnées de milliers de suppressions d'emplois.

Ces dernières années, les plans de suppressions d'emplois n'ont jamais cessé dans le groupe Alstom. Ce fut le cas lors du mariage avec le groupe ABB dans le secteur des turbines en 2000, ou trois ans plus tard lors d'un plan de « restauration de la valeur », le prix des actions en Bourse avait à

l'époque chuté et il n'y avait rien de tel que de mettre dehors des travailleurs pour améliorer le moral des actionnaires !

En juillet 2004, l'État vola à leur secours en achetant un cinquième du capital, sans remettre en cause les suppressions d'emplois. Ainsi, en janvier dernier, quand Alstom annonça qu'il revendait les Chantiers de Saint-Nazaire au groupe norvégien Aker Yards, les effectifs, dont la moitié travaillent en intérim ou pour des sous-traitants, avaient fondu.

À la suite de l'opération réa-

lisée avec le groupe Bouygues, le PDG d'Alstom, Patrick Kron, déclarait au journal financier *La Tribune* : « Je dirai, de façon humoristique, que la période des soldes est terminée chez Alstom. » Pour répondre à cet humour patronal, les travailleurs doivent faire cesser la braderie des emplois, en interdisant les licenciements. Il est certain que les actionnaires d'Alstom et de Bouygues ne prendraient pas une telle mesure avec le sourire.

Jean SANDAY

## Deux grands profiteurs de l'argent public



Martin Bouygues et Patrick Kron (Alstom).

Entre le moment où l'État a acheté un quart du capital d'Alstom, en 2004, et aujourd'hui, où il revend cette part à Bouygues, la valeur des actions a remonté, si bien que le *Journal du dimanche* parle de « fabuleux coup de Bourse du ministère des Finances » par lequel « L'État empêche 1,3 milliard d'euros grâce à Alstom ». La question mérite d'être posée en sens inverse : combien de milliards les actionnaires d'Alstom et de Bouygues ont-ils empochés de l'État au travers des commandes publiques, qu'il s'agisse de la construction de routes, d'aéroports et autres bâtiments publics pour Bouygues et sa filiale Colas, ou de centrales électriques pour Alstom ?

Le rachat d'Alstom par Bouygues, nous dit-on, permettra « des projets intégrés en proposant des solutions combinant le génie civil de Bouygues et les

équipements d'Alstom ». Effectivement, lorsque les travailleurs d'Alstom fabriquent des rames de métro ou de TGV, lorsqu'ils construisent des turbines pour produire de l'électricité, il faut aussi couler du béton, spécialité de Bouygues. Mais pourquoi ne pas faire bénéficier les consommateurs de cette complémentarité ? Pourquoi ne serait-ce pas la collectivité, et pas les gros possesseurs d'actions, qui en profiterait ? Il serait possible par exemple de construire de nouvelles lignes de transport, mais sans bénéfice pour les actionnaires de Bouygues-Alstom. La complémentarité entre Bouygues et Alstom serait une bonne chose, une fois débarrassée de ces actionnaires qui vivent en parasites sur ce que produisent les travailleurs des deux groupes et qui s'accaparent une bonne part de l'argent de l'État.

J.S.

• SNCF – gare de Paris-Montparnasse

## Non aux restructurations !

La direction de la SNCF de la gare Montparnasse (Paris 14<sup>ème</sup>) veut réorganiser les quatre boutiques SNCF qui dépendent d'elle. Elle prétend vouloir mieux répartir le travail en fonction des fluctuations de clients et de la présence des employés. Elle a donc établi de nouveaux roulements, qui concernent tous les employés des boutiques, soit une vingtaine de personnes. Elle voudrait ainsi nous faire travailler sur plusieurs boutiques, durant plus de dimanches, et réduire nos temps de pause quotidiens de

40 à 20 minutes. La direction veut également réduire le temps pour les prises et les fins de service. Au total, elle fait tout pour récupérer 40 minutes de travail journalier par employé.

La direction de Montparnasse tente de faire passer à la hussarde son projet : elle a refusé que le CHS-CT soit consulté ; quand la CGT a demandé la tenue d'un CHS-CT extraordinaire, la Direction des ressources humaines a purement et simplement porté plainte en justice !

Tous les employés se sont

prononcés contre une telle restructuration, qui devait prendre effet le 1<sup>er</sup> mai. Dès fin avril, la direction avait déjà envoyé les nouveaux roulements, ignorant un accord local qui instaurait depuis des années 40 minutes de pause pour déjeuner. Une pétition circule sur tous les chantiers des recettes (dans les boutiques donc, comme dans la gare Montparnasse) pour refuser cette restructuration qui, d'ailleurs, menace à brève échéance tous ceux qui travaillent aux guichets.

Correspondant LO



## • Faïencerie de Vitry-le-François (Marne)

### L'agresseur d'une militante syndicale devant le tribunal

**Mercredi 12 avril, un cadre et actionnaire de l'entreprise Sarreguemines Bâtiment, à Vitry-le-François, comparaissait devant le tribunal correctionnel de Châlons-en-Champagne pour entrave à l'exercice des fonctions d'un délégué syndical et violence sur personne vulnérable, suivie d'incapacité supérieure à 8 jours.**

Les faits remontaient à cinq ans, au 2 mars 2001. La déléguée syndicale de Force Ouvrière, également connue comme militante de Lutte Ouvrière, avait été agressée par ce cadre alors qu'elle faisait une tournée syndicale sur bons de délégation. Elle rendait compte du résultat des élections professionnelles. Alors qu'elle discutait avec un ouvrier, ce cadre avait tenté de l'en empêcher et l'avait bousculée. Renversée sur un chariot, notre camarade avait dû arrêter le travail pendant 108 jours consécutifs, le dos bloqué, ne pouvant rester debout.

Circonstance aggravante, ce cadre, alors directeur de la production, connaissait sa fragilité puisque, suite au port de très lourdes pièces pendant plusieurs mois, elle revenait tout juste d'un arrêt de travail et travaillait sur « poste doux » depuis une opération d'un poumon. Il s'en prenait donc à une militante qu'aucune pression n'avait jamais fait fléchir, mais physiquement fragilisée.

Le cadre en question est un petit notable, régulièrement cité et encensé dans la presse locale depuis qu'à la suite du dépôt de bilan de l'usine il est devenu un des repreneurs de l'entreprise.

Dès le lendemain de l'agression, un comité de soutien à notre camarade avait été créé, réunissant les syndicats des usines de la ville. Sur l'usine même, la CGT et FO avaient organisé un débrayage. Cent cinquante personnes y participèrent, ce qui ne s'était pas vu depuis de nombreuses années. Un meeting de soutien était aussi organisé. France 3 réalisa un reportage sur les lieux de l'agression. Le cadre, lui, niait les faits avec aplomb. Mais l'ouvrier principal témoin expliqua à un journaliste : « J'ai décidé de dire la vérité, ça suffit d'avoir peur. »

Une plainte était déposée à la gendarmerie qui, dans un

premier temps, la classa sans suite. Il fallut alors un dépôt de plainte avec constitution de partie civile pour qu'une information soit ouverte. Après d'autres péripéties judiciaires, ce ne fut qu'en mars 2004 que la chambre d'instruction de Reims retint les poursuites pour violences et le délit d'entrave. L'ensemble des témoins étaient alors entendus par le juge. À l'issue de ces auditions, le cadre était mis en examen avec circonstances aggravantes.

Enfin, le 12 avril dernier, l'affaire passait au tribunal correctionnel. Le procureur de la République reprenait l'ensemble des chefs d'accusation et réclamait la condamnation du cadre. Les juges ont même été plus loin encore que cette réquisition, puisqu'ils ont prononcé une condamnation à trois mois de prison avec sursis. Ils ont aussi demandé 2 000 euros de dommages et intérêts pour notre camarade, 500 euros pour le syndicat Force Ouvrière qui s'était également constitué partie civile, et 500 euros de frais d'avocat.

Il a donc fallu cinq ans de procédure judiciaire, pendant lesquelles l'affaire faillit plusieurs fois être enterrée. Mais au final, c'est une victoire totale. Dans l'usine, elle a été ressentie non seulement comme celle de notre camarade, mais comme celle des ouvriers. C'est une revanche pour toutes les humiliations, les pressions, les injures que bon nombre avaient subies en serrant les dents, de la part de l'individu condamné.

Depuis un an, l'agresseur n'a pas remis les pieds à l'usine. Officiellement il est en arrêt maladie. Après ce jugement, les travailleurs de l'usine peuvent penser qu'ils ne le reverront plus.

**Correspondant LO**

## • Rennes

### Gomma supprime des emplois mais embauche des précaires !

**L'usine Gomma de la Barre-Thomas située à Rennes produit, avec ses 2 000 salariés, des pièces en caoutchouc et en plastique pour le groupe PSA. Cette usine construite par Citroën dans les années cinquante a été revendue il y a six ans au groupe italien Gomma qui, à cette occasion, avait doublé ses propres effectifs, passant de 2 500 à 5 000 travailleurs.**

Entre 2001 et 2004, les patrons se sont servis en vidant les caisses : 28,8 millions d'euros ont été distribués aux actionnaires. En plus, le groupe Gomma s'est fait offrir 36 millions d'euros en imposant à la direction de Rennes d'acheter une usine appartenant au groupe en Pologne.

Suite à ces détournements financiers, l'usine de Rennes a été jugée déficitaire et a été mise en redressement judiciaire le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Pour « redresser » la situation, la direction a mis en place un PSE, c'est-à-dire un plan improprement appelé plan de sauvegarde de l'emploi, prévoyant 328 suppressions de postes. Ce plan n'était pas encore mis en œuvre que la même direction faisait connaître le 11 avril que les candidats « repreneurs » de l'usine mettaient comme condition à la reprise la suppression, entre 2007 et 2009, de 400 emplois, en plus des 328 !

Vu les difficultés invoquées par la direction, on pourrait croire que l'usine tourne au ralenti. Eh bien non ! Les cadences de travail déjà diffi-

les à tenir ne cessent d'augmenter. En plein plan social, il nous est imposé des journées de travail supplémentaire obligatoires et le patron vient d'annoncer l'embauche d'intérimaires en avril, ainsi que des saisonniers embauchés dès le mois de mai. De plus, le patron n'a pas hésité

projet. Dans ce même secteur, fin mars, lors de l'annonce du gel des salaires, une dizaine de travailleurs ont cessé le travail, exigeant que la hiérarchie vienne s'expliquer à ce sujet.

Les étudiants, lors du mouvement anti-CPE, sont venus manifester devant cette usine,



Une manifestation des travailleurs de Gomma contre les licenciements, en janvier 2006.

à nous imposer le blocage des salaires, à cause du coût du plan social qu'il a lui-même imposé.

Pour faire passer ces mauvais coups, les responsables de l'usine expliquent qu'il ne faut pas effrayer les repreneurs. Mais bien des travailleurs ne se laissent pas endormir par ce chantage : 30 d'entre eux ont débrayé le 28 février à l'annonce du plan social au comité d'entreprise et ont défilé dans les ateliers. En mars, dans un autre secteur, il a suffi que des travailleurs menacent de s'enchaîner à deux machines, que la direction avait l'intention de déménager dans une autre usine, pour que cette dernière renonce pour l'instant à son

symbole de suppressions d'emplois consécutives à des magouilles financières. Nombre de travailleurs ont été réconfortés de constater que leur sort n'était pas indifférent à d'autres catégories de la population.

Il n'en reste pas moins que les quelques réactions récentes, toutes limitées qu'elles soient, montrent la voie à suivre, car ce n'est que par la lutte que nous pourrions modifier le rapport de forces et trouver la sympathie des travailleurs des entreprises proches, en particulier celle de Citroën où travaillent 10 000 salariés qui faisaient partie il y a peu du même groupe.

**Correspondant LO**

## • La journée du 1<sup>er</sup> mai dans le monde

### « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! »

Pour le mouvement ouvrier international, la journée du 1<sup>er</sup> mai reste une journée symbole, une journée de luttes et de manifestations pour les revendications du monde du travail.

Cette année encore, cela s'est vu, et pas seulement dans les pays européens où les manifestations sont autorisées et se sont déroulées comme en France sans problème : les manifestations dans une centaine de villes ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes. En Italie, en Espagne, en Allemagne, en Autriche, les

manifestants ont été nettement plus nombreux, semble-t-il.

Mais ailleurs, malgré des régimes dictatoriaux, des milliers de personnes sont descendues dans la rue en Iran, à Téhéran, où les manifestants réclamaient le paiement des arriérés de salaires et dénonçaient la précarité ; en Turquie, où les arrestations ont été nombreuses ; au Cambodge, où des milliers de travailleurs de la confection ont manifesté malgré l'interdiction ; en Thaïlande ; en Indonésie ; aux Philippines.

Dans bien d'autres pays encore, le 1<sup>er</sup> mai a été marqué par des actions et des manifestations. Au Japon, en Russie, au Mexique, où les défilés ont été l'occasion d'affirmer la solidarité avec les émigrés latino-américains qui, le même jour, manifestaient aux États-Unis.

Journée internationale des travailleurs, journée de solidarité par-dessus les frontières, ce 1<sup>er</sup> mai 2006 a montré combien cette tradition ouvrière reste vivace et bien ancrée.

**Lucienne PLAIN**



# Dans quatre semaines, moins d'un mois, la Fête nationale de Lutte Ouvrière à Presles (Val-d'Oise)

**Arlette Laguiller prendra la parole chaque jour pour une brève allocution sur le grand podium.**

Vous pourrez également faire plus ample connaissance avec nous, en discutant avec nos camarades à l'occasion de forums organisés par Lutte Ouvrière ou par des organisations étrangères proches de nos idées.

## Débats

Des dizaines de forums sont consacrés à de multiples sujets politiques et sociaux. Des écrivains, des historiens, des organisations politiques invitées pourront ainsi développer leur point de vue et dialoguer avec le public. Jean-Jacques Marie (qui vient d'écrire sur Cronstadt), Maurice Rajfus, Marie-Laure Dufresnes-Castets (sur le droit du travail), Marie Treps (sur l'évolution des langues), Nicolas Offenstadt (sur la Première Guerre mondiale), Dominique Decèze (sur la privatisation d'EDF), Monique et Michel Pinçon-Charlet (enquête sur la grande bourgeoisie), Claire Guillaumaud-Pujol et Marie-Cécile Plà (sur la situation de Mumia Abu-Jamal)...

**Comme chaque année, Lutte Ouvrière et la Ligue Communiste révolutionnaire débattront sur des questions d'actualité.**

## Cinéma

De nombreux films passeront en permanence dans les deux cinémas, et si le temps le permet, en plein air sous les étoiles. Sont déjà programmés, les films *Lord of War* (sur le trafic des armes), *La constance du jardinier* (les agissements peu avouables des trusts pharmaceutiques en Afrique), *Va, vis et deviens* (l'émigration des Juifs éthiopiens vers Israël), et bien d'autres. Certains des films programmés ou des documentaires seront suivis d'un débat avec les réalisateurs. Toutes les séances sont gratuites.

## Cité des Sciences

Pour apprendre en s'amusant. Vous pourrez écouter et interroger des conférenciers, participer à des démonstrations scientifiques accessibles à tous sur la chimie, la physique ou les mathématiques amusantes, ou encore sur l'astronomie ou la biologie.

**Nous sommes maintenant en mesure de donner quelques informations supplémentaires sur le programme artistique de la fête.**

## Au grand podium

Nous avons déjà annoncé **Pauline Croze**, auteur, compositeur et interprète qui, à 26 ans, compte déjà plus de dix ans d'expérience professionnelle et qui a été récompensée plusieurs fois par des prix, sélectionnée aux Victoires de la musique, qui est passée au Printemps de Bourges et programmée à l'Olympia. C'est déjà une des futures grandes de la chanson française qui n'est plus à découvrir.

**Ba Cissoko**, un groupe de jeunes Guinéens, qui jouent des airs à la fois africains et rock, reprenant des thèmes ancestraux ou de façon plus moderne chantent l'exil, l'entraide, le courage des mères ou dénoncent les mariages forcés.

**Mes Souliers sont rouges**, des musiciens qui, à eux cinq, jouent de la guitare, du violon, de la contrebasse, de l'accordéon, de la mandoline, du banjo, du trombone, des percussions et qui chantent depuis une dizaine d'années avec pas moins de 120 concerts par an en faisant chanter et danser partout dans l'hexagone. Leur musique, d'influence traditionnelle québécoise et folk, fait participer le public à leurs chansons à répondre sur des airs dansants et entraînants.

**La Compagnie Jolie Môme**. Depuis 20 ans, cette compagnie n'est plus à présenter car tous ceux qui viennent à la fête de Lutte Ouvrière la connaissent bien. Cette troupe lutte pour ses idées, chante aussi le dimanche dans les rues de Paris, vient dans les manifestations, soutient les sans-logis, les sans-papiers, les salariés en lutte ou évidemment les étudiants et lycéens mobilisés récemment contre le CPE. Ils chanteront leur spectacle cabaret *Légitime colère*, qui met en scène et en chansons un siècle de luttes et d'espoirs du mouvement ouvrier.

**Balbino Medellin**, Bernard Lavilliers a contribué à le faire connaître en le conviant à

chanter avec lui au Grand Rex à Paris. Son premier album *Gitan de Paname* le présente comme un jeune manouche de 27 ans, d'origine à la fois gitane et catalane, qui a grandi en banlieue parisienne. Il mêle rock alternatif et fandango et raconte en musique, en français et espagnol, sa jeunesse bousculée.

**MAP** (Ministère des Affaires Populaires) : ils n'ont rien à voir avec le pouvoir. Ce sont cinq musiciens de rap partagés entre leurs racines méditerranéennes, leur vie de ch'ti (ils viennent du Nord de la France) et leur culture hip-hop.

**Louis et les cotons tiges** visitent Brassens et ce quatuor de la région lyonnaise swingue, tangote et valse sur des arrangements de chansons de Georges Brassens. Ils réalisent un savoureux spectacle de chansons scéniques.

**Claude Michel**, chanteuse et accordéoniste, accompagnée d'un guitariste, exprime le sort et les revendications des femmes, qu'elles soient d'ici ou vivent ailleurs. Ses textes poignants ou combats expriment sa révolte et sa dignité.

**MD Trio** : c'est du jazz manouche inspiré par la musique de Django Reinhardt.

## Au Petit Théâtre

**Jef Sicard**, un quartet qui nous offrira du jazz afro latin, **Tres Pesos**, du rock latino, **Titoy**, du pop rock, **Les Belles Hélènes** : Offenbach revu et charcuté par la troupe **Les Moyens du Bord**, **Crazy cow**, du rock'n roll, **La Canaille**, du rap, **Désert Orange**, du pop rock, **Midnight Jokers**, standards rock, et le dimanche de 19h30 à 22h30, bal folk animé par l'orchestre de musique celtique « Un peu frais pour la session ».

## Place de la guinguette

**Jean-Claude Gombault** et son orchestre animeront un bal musette tous les jours en soirée.

## Au Village médiéval

La troupe **Tempus Fugit** jouera deux pièces médiévales : *La prodigieuse ystoire du chevalier de la Cailletterie* et *La*

*légende du Couleubre*, tandis que la troupe **Les Gueux Lurons** jouera une autre pièce médiévale : *Le Procès du Cochon*. Un groupe de musique médiévale utilisant des instruments anciens jouera quelques exemples de musique médiévale allant du 12<sup>e</sup> siècle à la Renaissance.

## Enfin, dans les allées et sur les diverses places de la Fête :

Des animations diverses : le **Cirque Ulher**, un cirque foldingue, les **Moonlight swamper**, du folk, du blues et du rock acoustique, **Country-folk music limited**, des chants traditionnels américains du mouvement ouvrier, ou de Dylan, Baez, etc., les groupes **Blues Non-Stop** et **Blues Country** joueront de la musique du même nom, le groupe **Bonnet M** rappellera des tubes archi-connus de la disco ou de la chanson française, la chorale **Chansons et musique variées** nous fera part de son répertoire de chansons populaires, chansons des années 1930, chansons italiennes et russes, chansons de Ella Fitzgerald, Billie Holiday et Nina Simone, chansons de Kurt Weil, Prévert et Kosma, et si elle a l'inspiration, un peu de musique classique. Un chœur chantera des chansons populaires du mouvement ouvrier italien et espagnol. Le groupe **Lézarts Bizarts** fera non seulement de la musique mais aussi du jonglage...

Et ce n'est pas tout...

Mais méfiez-vous, vous ne pourrez pas assister à la fois à tous les spectacles sur les deux scènes, aux « animations de rues », au **Carrousel de la connaissance**, aux exposés de la **Cité des sciences**, aux débats des personnalités invitées, vous essayer au **Fil de l'Arbre**, voir la fête du haut de la **Grande Roue**... Alors, lorsque vous aurez les horaires exacts à l'entrée de la fête, choisissez bien !

De toute façon, vous en aurez pour votre argent. À bientôt !

## Carrousel de la Connaissance

Un manège très particulier ! Asseyez-vous, mettez votre casque audio, et laissez-vous transporter pour un voyage de 45 mn dans le Moyen Âge. Sans quitter votre siège, mille ans d'histoire de l'Europe occidentale, défileront devant vos yeux grâce à des maquettes, des plans et des vidéos.

## Village médiéval

C'est un village pour s'amuser qui prendra quelques libertés vis-à-vis de la vérité historique. On y trouvera des artisans, des jongleurs, des chevaliers, des catapultes en fonctionnement... On pourra même y déguster quelques spécialités culinaires tout droit venues du Moyen Âge.

## Au Fil de l'Arbre

Pour s'envoler d'arbre en arbre, au fil d'un parcours spectaculaire qui vous fera prendre de la hauteur. Echelles, ponts de singes, tyroliennes, rien ne manque pour se faire peur... en toute sécurité. Le parcours est homologué, et se fait sous la surveillance de moniteurs compétents.

## Grande Roue

Cette année, et c'est une nouveauté, une grande Roue de 20 m de hauteur vous offrira une vue imprenable sur l'ensemble de la fête.

## Ouverture et accès

La Fête de Lutte Ouvrière se déroule à Presles, dans le Val-d'Oise, à 30 km de Paris, dans un beau parc boisé de 12 hectares (navettes gratuites depuis le métro Saint-Denis-Université).

La Fête sera ouverte le samedi 3 juin, de 9 h jusqu'à 23 h, puis non-stop, du dimanche matin 9 h jusqu'au lundi soir 20 h.

## La carte d'entrée

Achetée dans les jours qui précèdent la fête et sur place, la carte d'entrée coûtera **15 euros** pour les trois jours. Mais, si vous l'achetez dès maintenant, vous ne la paierez que **12 euros**.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 14 ans, et pour eux, presque tous les jeux seront gratuits, s'ils sont accompagnés d'un adulte.

## Faites des économies

Vous pouvez profiter de 20 % de réduction sur tous vos achats (sauf le tabac) en achetant à l'avance nos bons d'achat. Achetés maintenant 4 euros, ils vaudront 5 euros dans l'enceinte de la Fête.

Tout savoir sur la fête sur internet  
[fete.lutte-ouvriere.org](http://fete.lutte-ouvriere.org)

Pour commander votre carte d'entrée

Vous pouvez vous procurer la carte d'entrée à la fête au prix de 12 euros en écrivant à : LUTTE OUVRIÈRE BP 233 75865 PARIS CEDEX 18

Indiquer le nombre de cartes d'entrée demandées (12 euros par carte) et éventuellement le nombre de bons d'achat (4 euros par bon d'une valeur de 5 euros). Joindre un chèque du montant voulu à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.